

L'APPEL A LA MAIN D'OEUVRE ITALIENNE
POUR LES CHARBONNAGES ET SA PRISE EN
CHARGE A SON ARRIVEE EN BELGIQUE DANS
L'IMMEDIAT APRES-GUERRE

PAR

A. MORELLI

Chargé de cours à l'U.L.B.

La communauté italienne de Belgique compte aujourd'hui près de 300.000 membres pour une population totale de moins de 10 millions d'habitants. Elle est la plus importante composante de la communauté étrangère du pays, forte d'un million de personnes. Ses membres sont dans leur majorité arrivés dans les dix années qui ont suivi la seconde guerre mondiale ou sont des descendants de ces Italiens venus massivement en Belgique pour y exercer le métier de mineur.

Je voudrais dans cet article - au titre fort long mais explicite, je l'espère - rappeler pourquoi la Belgique a fait appel à ces Italiens, mais surtout apporter des éléments neufs sur les conditions de leur recrutement et de leur acheminement vers les mines belges, sur l'"accueil" qui leur a été réservé et sur l'encadrement (politique, syndical, religieux,...) dont ils ont été l'objet.

En conclusion, je tenterai d'apporter des éléments de réponse à trois questions essentielles à résoudre :

- qui a fait venir les Italiens en Belgique?
- combien d'Italiens ont été recrutés pour les mines belges?
- comment ont-ils été perçus à leur arrivée?

1. POURQUOI DES ITALIENS EN BELGIQUE?

LES ACCORDS ITALO-BELGES A PROPOS DE LA MAIN-D'OEUVRE CHARBONNIERE

Je ne ferai que rappeler ici les éléments essentiels de cette question déjà souvent étudiée en Belgique (1), tout en y apportant quelques éléments inédits provenant de la consultation des archives Van Acker, Premier Ministre et Ministre du Charbon à l'époque des premières négociations italo-belges et de l'appel à la main d'oeuvre italienne.

Les auteurs défendant le point de vue patronal ont rarement posé le problème de savoir pourquoi on avait fait appel à des Italiens pour le travail des mines. Ils parlent en général pudiquement de "pénurie" ou de "déficit en main d'oeuvre belge" et affirment que le problème du recrutement de la main d'oeuvre de fond était en Belgique *épineux*. Ils omettent de nous expliquer *pourquoi* il y avait une "diminution croissante des effectifs belges de fond", *pourquoi* "les possibilités de recrutement en Belgique étaient très faibles" et cela alors que le taux de chômage était élevé et la "pénurie de main d'oeuvre" nulle dans d'autres secteurs d'activité comparables.

1.cf. par exemple SILVANA PANCIERA ET BRUNO DUCOLI, *Immigration et marché de travail en Belgique - période 1945-1975*, Cahiers hebdomadaires du CRISP, n°s 709-710, 23 janvier 1976.

ALBERT MARTENS, *Flux et reflux d'une main-d'oeuvre d'appoint. La politique belge de l'immigration de 1945 à 1970*, Vie ouvrière - Presses universitaires de Louvain, 1976.

ALBERT MARTENS, *L'évolution de la politique de l'immigration : intégration et apartheid. Quelques repères pour l'écriture de l'histoire de l'immigration en Belgique (1945-1980)*, Communication au Colloque d'Esneux - 23-25 novembre 1981 - "Histoire et immigrés", in *Cahiers de Clio*, n° 71, 1982, pp. 18 à 33.

MYROSLAW MELNYK, *Les ouvriers étrangers en Belgique*, Louvain, 1951.

MICHEL DUMOULIN a étudié à partir des dossiers du Ministère belge des Affaires étrangères les négociations commerciales italo-belges de septembre 1945 à juin 1946 et leurs suites, notamment au sein de la commission mixte dans un article très largement intitulé *Pour une histoire de l'immigration italienne en Belgique: 1945-1956*, in *L'immigration italienne en Belgique. Histoire, langues, identité*. Etudes réunies par R. AUBERT, Louvain-la-neuve, 1985, pp. 27 à 52.

Il faut donc avoir présentes à l'esprit les conditions de travail pénibles dans les mines belges, vieilles et dangereuses (où des maladies telles que la pneumoconiose n'étaient pas reconnues comme maladies professionnelles) et les salaires trop bas que pour compenser ces "inconvenients" réels, avant d'envisager la problématique de l'immigration qui n'est nullement une solution à une pénurie de main d'oeuvre mais bien une stratégie correspondant à des intérêts économiques et sans rapport avec le marché global de l'emploi (2).

Il est parfaitement exact qu'à la fin de la guerre les Belges refusent d'encore travailler dans les mines aux conditions qu'on leur propose. Ce "manque de bras" dans les charbonnages est critique à ce moment-là puisque le charbon est alors la seule source d'énergie immédiatement exploitable en Belgique et que le manque de combustible empêche l'industrie de tourner à plein de rendement.

La reconstruction nationale dépend donc de l'augmentation de la production charbonnière et Achille Van Acker lance, pour relever cette production, la "bataille du charbon", dont le recrutement des mineurs de fond est une des phases essentielles.

La première idée est évidemment de "manier la carotte" et de faire revenir les Belges dans les charbonnages en revalorisant le métier de mineur.

Les archives Van Acker contiennent de nombreux documents sur les suggestions recueillies à ce propos dans les milieux les plus divers et sur la genèse du "statut de mineur".

Les communistes proposent, au cours de leurs "Conférences de la Production charbonnière", d'augmenter les salaires et le ravitaillement des mineurs, d'améliorer le transport des Flamands, d'entourer les jeunes de "sollicitude" et de faire travailler les prisonniers allemands et les inciviques (3).

2. Albert MARTENS (*Flux et reflux*, op. cit., chap. IV, pp. 63 sqq.) en fait une démonstration magistrale en analysant la succession des différentes phases de haute et basse conjoncture. L'appel aux ouvriers étrangers se maintient pendant les périodes de chômage intense.

3. Ernest BURNELLE, *La bataille du charbon*, Editions populaires, Bruxelles, s.d. (début 1945), 20 pages.

Un directeur général du Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale conseille Van Acker sur la procédure d'exemption de service militaire des mineurs à copier sur le statut militaire des marins et pêcheurs (4). Le conseiller du Premier Ministre lui suggère d'ajouter au salaire des mineurs une "prime nationale" distincte, en espèces et/ou avantages sociaux, qui n'influencera donc pas à la hausse les salaires des autres secteurs.

Mais déjà le bâton se profile derrière la carotte et le conseiller propose parallèlement ceci :

Si c'est nécessaire, pour un complément d'ouvriers mineurs indispensable, il y aura lieu de recourir à la conscription (souligné dans le texte) (5).

Finalement, le "statut des mineurs" communiqué à la presse à la fin de février 1945, et dont les Arrêtés-lois sont publiés au *Moniteur belge* du 16/17 avril 1945, reflète bien ces deux tendances.

Les ouvriers qui s'embauchent pour le travail de fond se voient allouer une prime (6), des congés annuels supplémentaires et des billets de chemin de fer gratuits pour les vacances (7), une pension complémentaire précoce (8), des prêts à faible taux d'intérêt en vue de la construction ou l'achat d'une habitation (9) et sont dispensés de service militaire (10).

Mais... le même numéro du *Moniteur belge* publie également l'Arrêté-loi relatif à la "mobilisation civile" de toutes les personnes occupées dans les charbonnages depuis le 10 septembre 1944 (11).

4. Des sursis leur sont accordés d'office jusqu'à l'âge de 28 ans où ils sont exemptés (Archives Van Acker 123 (235) - 17 janvier 1945).

5. Archives Van Acker, document de travail 1121 (201) du 23 février 1945. Note de M. Lambilliotte (sic).

6. *Moniteur belge* du 16/17 avril 1945, pp. 2374.

7. idem, p. 2380.

8. idem, p. 2375.

9. idem, p. 2379.

10. idem, p. 2378.

11. idem, pp. 2383 et 2387.

Les ex-mineurs qui se soustrairaient à cette "mobilisation civile" seraient exclus du bénéfice du chômage (12) mais aussi passibles d'une peine de prison de 8 jours à un an et d'une amende de 26 à 100.000 frs.

Comme les mineurs grévistes de février 1945, que Van Acker considérait *comme travaillant pour l'ennemi* (13), les ouvriers qui ne veulent pas redescendre dans la mine sont menacés des pires châtiments tant on est peu assuré, dans les milieux officiels, que les avantages du "Statut du mineur" vont produire des effets spectaculaires et entraîner un retour "spontané" des Belges à la mine.

Une vaste campagne de réhabilitation du métier de mineur a cependant été lancée à grand renfort d'affiches, dépliants, films à *projeter dans les salles de cinéma comme documentaires, dans toutes les régions du pays qui sont propices au recrutement d'ouvriers mineurs* (14), articles de journaux, émissions de radio et publicité dans les écoles où le ministère conseillait de centrer sur la mine le 4^{ème} degré des régions minières par des excursions, des collections géologiques, etc... (15).

C'est à partir d'avril 1945 - et de la constatation que l'attraction des "avantages" du métier de mineur sur les Belges ne pourra pas être très forte - que l'idée d'un appel massif à la main d'oeuvre étrangère fait son chemin.

12. cf. archives Van Acker 1251 (107), 26 février 1945. Conférence du charbon.

13. discours de Van Acker à l'I.N.R. pour exhorter les mineurs à cesser la grève (Archives Van Acker 1126 (109), 7 février 1945).

14. Archives Van Acker 123 (122), 6 avril 1945. Note de G. Grignard, directeur général de l'Office de Placement à Vercleyen, chef de cabinet, pour lui exposer les mesures prises. Il parle entre autres d'une enquête sur l'occupation des anciens mineurs et de la lettre circulaire envoyée aux *anciens mineurs ainsi dépités*.

15. Archives Van Acker 123 (118), 9 mai 1946. Un ingénieur principal des mines (Georges LOGELAIN, *Le problème de la main d'oeuvre dans les mines belges*, in "Annales des mines en Belgique", 1947-48, Tome XLVII, pp. 363-379), suggérait de réduire les salaires des autres industries et de licencier des para-stataux et administratifs pour faire rentrer les Belges à la mine. Il se plaignait aussi (p. 366) de "la publicité exagérée et tapageuse donnée aux inconvénients et au soi-disant danger du travail minier".

Refusant de payer le travail de la mine à sa valeur réelle sur le marché belge (si considérable qu'elle impliquait sans doute un abandon de la production), le patronat - appuyé par le gouvernement - choisit de dévaloriser définitivement les salaires et les conditions de travail dans les charbonnages. Il fera accepter par les étrangers ce que les nationaux ont réussi à refuser.

Comme l'a écrit Albert Martens, pour l'histoire de l'immigration en Belgique, *historiquement c'est entre avril 1945 et janvier 1946 que s'est joué le lever du rideau. Dit caricaturalement : "les travailleurs étrangers, on n'en voulait pas, mais "on" a "dû" les chercher pour survivre économiquement"* (16).

Jusque là, la présence des étrangers dans les mines n'avait été envisagée que dans le cadre des étrangers résidant déjà en Belgique (17). Le maintien au travail dans les charbonnages belges des prisonniers de guerre allemands (18) et des inciviques ne pouvant être prolongé "sine die", la "nécessité" de recruter à l'étranger se profile avec de plus en plus de netteté (19).

16. Albert MARTENS, *L'évolution de la politique...*, op. cit., p. 7.

17. A la conférence du charbon en février 1945, un délégué mineur du Limbourg et un délégué mineur de Fontaine l'Evêque interviennent en faveur d'une égalité de droits sociaux et de pension des mineurs étrangers travaillant en Belgique (Archives Van Acker 1251 (107), interventions de Rutten (p. 83) et Jules Vrancx (p. 132).

cf. aussi la Conférence régionale du Charbon à Liège en mars 1945 (rapport de Joseph DANZE à Van Acker en date du 25 mars 1945 (Archives Van Acker 1251 (107)) où l'on propose de délivrer gratuitement les permis de séjour et d'accorder les bénéfices de la pension aux mineurs étrangers se trouvant en Belgique.

18. Un bon ouvrage a été consacré à ce problème par PHILIPPE SUNOU (*Les prisonniers de guerre allemands en Belgique et la bataille du charbon, 1945-1947*, Musée royal de l'Armée, Bruxelles, 1980). Rappelons que pendant 3 ans, 60.000 Allemands furent contraints à travailler dans les charbonnages belges, au mépris de la Convention de Genève et sans tenir aucun compte des prescriptions de la Législation sociale. Près de quatre mille d'entre eux tentèrent de s'échapper des camps de travaux forcés et vingt-trois furent abattus en s'évadant. Les derniers furent libérés fin mars 1948.

19. cf. note du chef de cabinet adjoint Vinck à Van Acker sur la conférence internationale du charbon à Paris (Archives Van Acker 1125 (209)).

L'Europe de l'Est, et spécialement la Pologne, est fermée aux prospecteurs. A en croire *Le Soir*, des négociations sont en cours avec l'Espagne en 1945 (20) mais elles n'aboutissent pas.

Par contre, l'Italie s'avère empressée - dans une situation sociale très troublée (21) - d'exporter de la main d'oeuvre surnuméraire et de s'assurer en échange des importations de combustible préférentielles indispensables à la reprise de son économie.

Je ne parlerai pas longuement du protocole conclu entre la Belgique et l'Italie le 20 juin 1946, souvent cité et commenté (22).

Je rappellerai seulement que ce texte est signé à Rome à la suite d'une conférence réunissant du 17 au 20 juin 1946 des délégués italiens et, pour la Belgique, des délégués de Fédéchar, du ministère et des syndicats (23).

L'accord prévoit l'envoi en Belgique d'environ 50.000 ouvriers italiens contre la fourniture (payante) à l'Italie de 2 à 3 millions de tonnes de charbon annuelles (24) et précise les conditions d'embauche et d'"accueil" en Belgique sur lesquelles nous reviendrons. Ce protocole - précisé par l'accord italo-belge d'avril 1947 - s'inscrit dans le cadre d'accords bilatéraux avec l'Italie, déjà conclus avant la guerre par la

20. *Le Soir*, 6 juin 1945, "Aurons-nous du charbon cet hiver ?", article signé C.B.

21. Jusque 1948, la situation politique reste en Italie très agitée : saisies d'armes chez les communistes, désordres, état de siège, bruits de reconstitution d'un maquis communiste dans les Apennins... Les risques de guerre civile sont évidents et les autorités se réjouissent de se débarrasser d'un excédent de main d'oeuvre. Comme me le disait Mr. F. Cuchet (Sûreté de l'Etat belge à Milan, interview du 25 juillet 1985): "l'Italie était alors à un demi-doigt de la révolution".

22. cf. notamment ALBERT MARTENS, *Flux et reflux*, op. cit.; MYROSLAW MELNYK, *Les ouvriers...*, op. cit., et MICHEL DUMOULIN, op. cit.

23. Archives Fédéchar, St. 10286. La Sûreté d'Etat belge avait également participé aux négociations préparatoires. Sans citer de source véritable précise, MICHEL DUMOULIN (*Pour une histoire ...*, op. cit., pp. 5 et 7) affirme que les comités antifascistes italiens de Belgique ont joué un rôle dans la phase préparatoire à la signature du protocole.

24. cf. déclarations de Jean Vercleyen, chef de cabinet de Van Acker au "Popolo", *Le Soir*, 21 juin 1946, p. 4.

Belgique (25) et sera suivi par d'autres accords relatifs aux allocations familiales, à la réciprocité des avantages sociaux (26), à la priorité du recrutement italien par rapport aux étrangers non-membres de la C.E.E. (27) etc...

Le sort de dizaines de milliers d'Italiens était scellé ; comme disent couramment les vieux mineurs italiens en Belgique : "l'Italie les avait vendus à la Belgique pour quelques sacs de charbon".

2. LE RECRUTEMENT EN ITALIE

Le protocole d'accord signé le 20 juin 1946 entre la Belgique et l'Italie prévoit (article 11) *que le gouvernement italien s'efforcera d'envoyer en Belgique 2.000 travailleurs par semaine* et que (article 5) *le gouvernement italien s'efforcera de documenter au mieux les candidats mineurs, notamment en attirant leur attention sur le fait qu'il s'agit d'un travail au fond de la mine, sur la nécessité pour eux d'être relativement jeunes encore (35 ans maximum) (28) et en bon état de santé.* Ces deux exigences, en partie contradictoires, vont sous-tendre la pratique du recrutement en Italie : intensif, pour répondre aux engagements pris par le gouvernement italien, mais que les charbonnages belges voudraient aussi efficace, c'est-à-dire entraînant un minimum de "déchets" destinés immédiatement au rapatriement en Italie. Dans une première phase, ce sont les offices de placement italiens qui "choisissent"

25. Le 29 septembre 1938, un traité sur l'égalité des salaires, des allocations familiales et de l'accès aux mutualités avait déjà été conclu entre les deux pays.

26. 30 avril 1948 cf. *Le Soir*, vendredi 30 avril 1948, p. 1 et 1er mai 1948, p. 3. Cet accord concerne la réparation des accidents de travail, des maladies professionnelles, l'assurance maladie-invalidité, les indemnités de chômage. Le concept de réciprocité est évidemment ici une fiction.

27. Accord italo-belge du 11 juillet 1966, prévoyant le paiement du voyage, d'un pécule d'installation, des frais de retour (facultatif), des frais de voyage des familles nombreuses, l'égalité des Italiens avec les Belges pour les primes au logement social, ainsi que diverses initiatives culturelles (accord avec la R.A.I....) (cf. *Documents parlementaires (22) - Sénat*, 1974-1975, n° 563, document du 20 mars 1975, où l'on trouvera également les textes des accords conclus par la Belgique en matière d'immigration depuis 1956 avec l'Espagne, la Grèce, le Maroc, la Turquie, l'Algérie et la Yougoslavie).

28. Cet âge maximal sera dans la pratique l'objet de variations.

les travailleurs destinés aux charbonnages belges. Mais Fédéchar est mécontent de la sélection trop sommaire qu'ils pratiquent et du taux élevé de retours et donc de frais de voyage de rapatriement.

Selon Fernand Cuchet, attaché de la Sûreté belge en Italie pour les questions d'immigration (29), dans les premiers temps un malheureux affligé d'une jambe de bois avait même été "sélectionné" pour les mines belges !

Fédéchar décide donc rapidement de procéder elle-même à la sélection et d'établir en Italie un bureau de recrutement. On pense d'abord à fixer ce centre de recrutement à Rome ou Chiasso mais il s'avère ensuite plus commode de l'établir à Milan (30). Ce centre fonctionnera jusque dans les années 60.

Les agents de Fédéchar, dont certains sont d'anciens immigrés italiens en Belgique, circulent en Italie et acheminent vers Milan les candidats possibles (31). Une clause secrète du protocole du 20 avril 1947 autorise *les délégués belges à visiter les diverses provinces italiennes et à embaucher eux-mêmes le personnel ouvrier qu'ils auraient choisi* (32).

Le recrutement local se fait donc :

- suite à leurs "exposés" sur place,
- via les bureaux provinciaux de placement des chômeurs ("Ufficio di collocamento"),

29. Interview du 25 juillet 1985.

30. idem.

31. interview d'Alfred Caron, conseiller dans l'immédiat après-guerre au service de placement de l'O.N.E.M., dépendant du Ministère du Travail, le 13 juillet 1985.

32. Observations du délégué de Fédéchar lors de la signature à Rome le 26.4.1947, Mr Denis, au sujet de ce protocole (Archives Fédéchar 9.5.1947/CC/SL, art. 1). Selon lui, les services italiens avaient donné leur accord tacite mais refusé de faire inscrire cette clause dans l'annexe au protocole pour des raisons intérieures de prestige et d'autorité.

Mr Walther Bourgeois, qui représentait le ministre ACHILLE DELATTRE à la signature de cet accord a eu l'amabilité de me communiquer par écrit (lettre de 5 pages en date du 26 août 1985) ses souvenirs mais ne fait aucune allusion à cette question. Selon lui, les négociations, menées par Mr Tomasini du côté italien, furent tirées en longueur par les syndicats italiens.

- par voie d'affiches.

Ces immenses affiches (65 cm sur 1 m.), colorées, à l'en-tête de Fédéchar, sont placardées dans toute l'Italie. Elles reprennent longuement - de même que les "tracts" distribués par le bureau de Milan - le détail des alléchants taux de salaires, allocations familiales, pensions, congés offerts en Belgique (33). Cette propagande ne respecte que formellement l'article 5 du protocole de 1946 qui précisait qu'il fallait *attirer l'attention sur le fait qu'il s'agit d'un travail de fond à la mine*. Elle ne dit rien sur le type de travail qui est attendu des candidats, sauf dans le titre où il est dit, explicitement il est vrai, qu'il s'agit d'un *lavoro sotterraneo nelle miniere belghe*, mention qui n'est jamais reprise au cours des 107 lignes de l'affiche.

Les candidats sont acheminés de toute l'Italie par les trains réservés au déplacement des troupes en temps de guerre, vers le centre de sélection de Milan, par les soins du Ministère italien de Travail.

Ce centre était établi dans trois étages de souterrains sous la gare de Milan. Selon les dires de Fédéchar (34) et du délégué belge de la Sûreté (35) eux-mêmes, les candidats étaient entreposés là dans des conditions d'insalubrité totale et de promiscuité aggravées par la présence de parasites.

Les candidats sont censés avoir déjà passé un examen médical dans leur lieu d'origine et le Ministère italien du Travail a transmis au délégué de la Sûreté belge la liste des candidats au départ ainsi que leurs passeports.

Ils vont avoir aussi à passer à Milan une triple sélection:
- médicale,

33. Archives Fédéchar, dossier main d'oeuvre italienne, tract de 8 pages publié en janvier 1951 et grandes affiches colorées reprenant le même texte. Modèle en annexe.

34. Le 16 juin, la mission belge attire l'attention des autorités italiennes sur *l'état d'insalubrité dans lequel se trouvent les locaux de la gare de Milan qui servent au logement et à l'examen médical des ouvriers recrutés* (Archives Fédéchar, P.V. de la réunion du bureau du 16.6.1948). A partir de la fin 1948, les examens médicaux se dérouleront à la caserne S. Ambrogio (P.V. de la réunion du bureau de Fédéchar 27.10.1948).

35. Interview de F. Cuchet le 25 juillet 1985.

- 'professionnelle',
- policière.

Les candidats-mineurs attendent qu'arrive le mardi soir le train de Belgique qui amène un ou deux ingénieurs délégués par Fédéchar et le médecin belge (36) chargé de la "visite médicale". Cet examen est élémentaire car un millier de candidats doivent être examinés dans la nuit du mardi au mercredi. Une fiche médicale, dont la première partie a été complétée dans le lieu d'origine, doit être remplie mais elle ne mentionne pratiquement pour cette deuxième visite que "apte" ou "inapte" (37). Selon F. Cuchet, la "visite" se limitait dans la pratique à faire plier les genoux aux candidats et à leur faire montrer la plante des pieds et la paume des mains (38)! Pendant la même nuit, les ingénieurs font signer les contrats. On trouvera en annexe le contrat-type datant de 1946-47. Ce contrat sera modifié par la suite en 1952 (39) et 1954 (40).

Le délégué belge de la Sûreté avait reçu le vendredi soir la liste des partants et l'avait passée au crible. Pour cet examen, il disposait des renseignements lui fournis par la Sûreté belge (par exemple sur les Italiens recherchés, condamnés ou expulsés en Belgique avant la guerre) et par des indicateurs italiens. F. Cuchet les recrutait dans les syndicats chrétiens (qui lui désignaient volontiers les communistes) et dans la police secrète italienne dont les informateurs étaient officiellement des employés ou des commerçants mais glanaient des renseignements, notamment sur les éléments *subversifs*.

Le délégué de la Sûreté belge renvoyait au Ministère italien du Travail les passeports des indésirables et donnait le "feu vert" pour les autres. Lorsqu'il refusait le départ pour des motifs de droit commun, il

36. En 1946-47, c'est le docteur Votquenne qui remplit cette fonction (lettre à l'auteur, de son fils, le Dr. Guy Votquenne, en date du 4 septembre 1985).

37. Archives Fédéchar - modèle de fiche datant de 1952 en annexe. Lors de la première visite, une radioscopie est exigée depuis 1948 au moins.

38. Interview du 25 juillet 1985. F. Cuchet est en poste à Milan (détaché de l'ambassade de Belgique à Rome au consulat général de Belgique à Milan) en 1946 et 1947.

39. Le protocole signé entre la Belgique et l'Italie le 1er avril 1952 confirme ce nouveau contrat qui prévoit notamment une période d'initiation, des frais de retour après 5 ans de mine ou en cas d'inaptitude ou d'invalidité permanente.

40. Protocole signé le 8 avril 1954.

n'y avait aucun problème mais il y avait eu en Italie des protestations contre la sévérité de ses critères et contre le fait qu'un agent de la Sûreté belge agissait ouvertement en Italie.

Il laissait donc partir vers la Belgique des candidats qui lui avaient été expressément signalés comme communistes mais envoyait immédiatement à la Sûreté belge les renseignements qu'il avait sur eux. Ils étaient surveillés dès leur arrivée (41).

Le mercredi matin, les hommes munis de la fiche médicale positive, du contrat de travail signé et du passeport étaient rassemblés dans les convois ferroviaires spéciaux à destination de Namur.

3. L'ACHEMINEMENT DES CONVOIS VERS LA BELGIQUE

Les convois de candidats-mineurs sont des convois réservés dans lesquels aucun voyageur ordinaire ne peut monter. Le protocole italo-belge du 20 juin 1946 prévoit qu'*un service d'ordre organisé dans la gare aura pour mission d'empêcher l'accès du train à toute personne qui n'aura pas rempli toutes les formalités qui viennent d'être décrites*. Si les premiers trajets Bruxelles-Milan mettent jusqu'à 52 heures en raison des conditions difficiles de transport de l'immédiat après-guerre (ponts sautés, convois militaires prioritaires,...) normalement le convoi parti de Milan le mercredi matin arrive à Namur dans la journée du jeudi.

Il est escorté tout le long du trajet par des gendarmes belges et des hommes de la Sûreté belge en civil. Ces derniers, mêlés aux candidats-mineurs, tentent d'obtenir des informations sur les "agitateurs". Au début, les trains ne comportent que des travailleurs mais par la suite des wagons seront réservés à leurs familles.

Le train était à traction électrique jusqu'en Suisse puis à vapeur pour le trajet en France et en Belgique. Il y avait donc un assez long arrêt technique à Bâle pour le changement de locomotive. En hiver, la Croix-rouge y distribuait des boissons chaudes. C'est souvent lors de cet arrêt (ou lorsque le train était mis à l'attente sur une voie de garage) que des

41. interview de F. Cuchet le 25 juillet 1985.

candidats en profitent pour s'enfuir (42). Un pour cent environ des partants s'échappent avant d'arriver en Belgique (43).

Un assistant social de l'oeuvre catholique ONARMO, une infirmière et un ancien immigré faisant office de convoyeur et donc d'intermédiaire entre les immigrés, la police et les ingénieurs, accompagnent chaque convoi.

C'est dans le train que les ingénieurs procèdent aux désignations pour les différents bassins miniers. Ils agissent en tenant compte des besoins des charbonnages mais en essayant aussi de ne pas désunir les candidats qui se sont groupés souvent selon leur provenance régionale et qui ne désirent pas être séparés (44).

A partir de Namur, les trains les emmènent vers les charbonnages. Leur ignorance de la langue française ne leur permet pas toujours de comprendre où ils doivent s'arrêter et Noemi De Tomi, témoin des premières arrivées, assure qu'ils sont parfois l'objet d'injures et brutalités pour les faire descendre du wagon lorsqu'ils ne comprennent pas immédiatement qui ils doivent suivre (45). Les trains ne les débarquent pas sur les quais, réservés aux voyageurs, mais dans les zones prévues pour le déchargement des marchandises (à Vivegnis pour la région de Liège), où ils sont rangés par numéro de puits.

Finalement la main d'oeuvre arrive à destination sur les camions non bâchés, crasseux, *qui venaient de transporter du charbon* (46).

Selon les notes du chef de cabinet, F. Vinck, à Van Acker, dans la deuxième moitié de 1946, un millier d'Italiens arrivent ainsi chaque jeudi dans les mines belges (47). Le chef de cabinet conclut que cette ar-

42. idem.

43. Pour l'année 1948, selon Fédéchar, 300 candidats sur 38.337 n'étaient pas arrivés à destination. Cf. aussi *Le Soir*, 31 août 1946 et 21 janvier 1954.

44. Interview de Mr Guerdon (service main d'oeuvre-recrutement de Fédéchar en 1946) le 30 juillet 1985.

45. Interview de Noemi De Tomi, le 3 février 1978.

46. M. SANTOLINI, *L'adaptation des Italiens immigrés après guerre en Belgique* in *Revue de Conseil économique wallon*, 1965, p. 34.

cf. aussi les témoignages de Nestore ROTELLA *La Stazione di Vivegnis* in *L'Incontro*, 15.7.82. et interview d'E. ANSELMINI, directeur du "Sole d'Italie", le 27 janvier 1978 par Francesca Marinaro.

47. Archives Van Acker 123 (117), 1075 Italiens, dont 30 avec leur famille, arrivent à Namur le jeudi 14 novembre; 693, dont 46 avec leur famille, le 21 novembre 1946; 1091, dont 33 avec leur famille, le jeudi 5 décembre 1946; 1040, dont 19 avec leur famille, le 12 décembre 1946,...

rivée régulière d'ouvriers mineurs italiens permet de libérer progressivement les prisonniers hongrois mis par les Alliés à la disposition des charbonnages belges, *sans inconvénients graves pour la production*.

Ces remplaçants des prisonniers de guerre sont parfois suivis de leur famille. Fédéchar transportera aussi par convois, de 1946 à 1958, 17.669 familles et 29.875 enfants italiens (48) à répartir entre les cinq bassins miniers, sans compter les arrivées "individuelles", sans doute les plus nombreuses.

4. PREMIERS CONTACTS AVEC LA MINE - LA QUESTION DU LOGEMENT

Le candidat-mineur qui a déjà passé un premier examen médical dans sa province d'origine, et un autre examen - sommaire! - au Centre de Milan, va subir en Belgique un examen final au terme duquel il est définitivement jugé apte au travail de fond ou "réformé" et donc renvoyé en Italie aux frais de son employeur, par le convoi qui quitte la Belgique chaque lundi, après avoir été interné jusque là à la caserne du Petit-Château à Bruxelles.

D'après les statistiques italiennes, il y a eu de juillet 1946 à février 1947:

- 256 ouvriers réformés par les Belges à Milan et

48. Archives Fédéchar, tableau récapitulatif manuel sans référence, établi après 1964. Les chiffres par années sont les suivantes:

1946-47:	1673	femmes et 3620 enfants
1948:	293	femmes et 3808 enfants
1949:	708	femmes et 2157 enfants
1950:	488	femmes et 1969 enfants
1951:	140	femmes et 3187 enfants
1952:	170	femmes et 5239 enfants
1953:	980	femmes et 3139 enfants
1954:	58	femmes et 1545 enfants
1955:	58	femmes et 1332 enfants
1956:	56	femmes et 2015 enfants
1957:	24	femmes et 1312 enfants
1958:	21	femmes et 552 enfants

Ces chiffres ne tiennent pas compte des nombreuses arrivées "individuelles" où la famille du travailleur le rejoint sans le concours des sociétés charbonnières qui accordaient les voyages à tarif réduit.

- 521 ouvriers réformés en Belgique, soit 777 réformés ou 3,3% sur 25.000, ce qui est considéré par les Italiens comme un succès (49). Mais Fédéchar estime que *les visites italiennes sont faites à la légère*, afin de grossir le contingent et que le taux de réformés pourrait être réduit si on s'y montrait plus sévère (50).

Régulièrement, les patrons charbonniers belges se plaignent qu'on leur envoie des tuberculeux et signalent même à l'arrivée des cas de choléra (51).

L'adoption d'une fiche médicale standardisée et les examens radiographiques systématiques du thorax feront tomber le pourcentage d'ouvriers déclarés inaptes à leur arrivée en Belgique à 2,77% en 1948 et 0,56% en 1951 (52).

Déclaré apte aux travaux de fond, le candidat-mineur va faire connaissance avec le charbonnage.

Le contrat-type approuvé par le protocole du 20 juin 1946 ne prévoyait aucune période d'initiation, introduite seulement dans le contrat de travail de 1952, mais sans stipulation de durée (53).

49. Chiffres italiens fournis par le délégué de Fédéchar à la signature du protocole du 26 avril 1947 (Archives Fédéchar, 9/5/1947/CC/SL, note de Mr Denis).

50. idem. En 1952 encore, Fédéchar se plaint de ce que *les examens médicaux dans les provinces doivent laisser à désirer* (P.V. de la réunion du bureau de 5 janvier 1952).

51. Archives Fédéchar, P.V. des réunions du bureau, 13 novembre 1946, 5 novembre 1947, 15 novembre 1947,...

52. Archives Fédéchar, P.V. de la réunion du 30 juin 1951.

53. Dans les années 60, cette période d'initiation était au contraire soigneusement réglée: 3 jours passés en surface avec visite guidée des installations et "conférences", 3 semaines d'initiation au fond avec des exercices dans une "mini-école" sous la surveillance d'un moniteur formé à cette tâche, 3 mois de travail en équipe sous la surveillance d'un moniteur. Cette formation était complétée par des cours de technique du métier et de langue dits "Training within Industry" (Archives Fédéchar St. 32.002 - mai 1963). Fédéchar a publié aussi différentes brochures destinées aux mineurs italiens:

- *Consigli ai nuovi minatori*, 62 pages, s.d.

- *Siate il benvenuto*, 73 pages, 1957 (même texte que la précédente mais sous une présentation plus "moderne").

- *Dictionnaire illustré français - italien - ukrainien à l'usage des mineurs*, 21 pages, s.d.

La première descente de la cage dans la fosse était pour ces hommes, ignorant pour la plupart du métier qui les attendait, un choc tel que beaucoup, ayant compris ce qu'on exigeait d'eux, refusaient de descendre une deuxième fois.

Selon le délégué belge de la Sûreté, ce sont ainsi de 250 à 500 hommes par convoi, qui rompent immédiatement leur contrat (54). Chiffre confirmé par un responsable du service main d'oeuvre - recrutement de Fédéchar en 1946, qui m'assure que 50% repartaient (55); mais pas par les statistiques du Ministère de l'Emploi et du Travail qui ne notent que 3.898 Italiens en rupture de contrat en 1947, 13.708 en 1948, 4.120 en 1949, 163 (sic) en 1950, 3.919 en 1951 et 3.096 en 1952 (56). Ce qui est largement inférieur dans tous les cas à 50%.

Les Italiens en rupture de contrat sont signalés à la police des étrangers, arrêtés et écroués à la prison de leur arrondissement, puis "regroupés" à la Caserne du Petit-Château à Bruxelles, en attendant d'être refoulés et renvoyés en Italie par l'un des convois quittant la Belgique le lundi (57).

Le Petit-Château, baptisé pudiquement "Centre de Rassemblement" ou "Centre officiel d'Hébergement", fut remplacé à la fin de 1950 par un

- *Dictionnaire illustré à l'usage des ouvriers mineurs*, 61 pages, s.d. (français, néerlandais, allemand, italien, espagnol, grec).

- *Eléments de français mis à la portée des mineurs de nationalité étrangère*, 141 pages, 1964.

Vers 1962, le Ministère belge de l'Emploi et du Travail avait aussi publié une brochure intitulée *Vivere e lavorare nel Belgio*.

54. Interview de F. Cuchet le 25 juillet 1985. Cf. aussi *Le Soir*, 21 janvier 1954.

55. Interview de Mr Guerdon le 30 juillet 1985.

56. Chiffres cités par VINCIANE TILOT, op. cit., p. 170. Après 1952, les ruptures de contrat enregistrées par le Ministère de l'Emploi et du Travail n'atteignent plus jamais 1000 unités.

57. LOUIS DEREAU, *L'Activité de la confédération des Syndicats chrétiens de Belgique de 1947 à 1949*, C.S.C., Bruxelles, 1949, pp. 77 à 79.

bâtiment situé près de la gare de Schaerbeek (58), et finalement supprimé le 30 avril 1951 (59).

Ceux qui acceptaient de travailler au fond de la mine se voyaient attribuer un logement. Au terme de l'article 9^e du contrat signé à Milan entre le candidat-mineur et les ingénieurs délégués par Fédéchar, les charbonnages s'engageaient à *faire tout ce qui est en son pouvoir pour procurer à l'ouvrier un logement convenable, pourvu du mobilier nécessaire, au prix du loyer en usage dans la région, et remplissant au moins les conditions prévues par le code belge du travail*. La notion de "logement convenable" allait être interprétée avec une relativité extraordinaire et les mineurs italiens allaient être logés dans des conditions qu'ils étaient loin de pouvoir imaginer.

Il faut dire à la décharge des charbonnages et des autorités belges que tout le pays est plongé dans l'immédiat après-guerre dans une crise du logement sans précédent.

Les possibilités d'absorption de 50.000 mineurs italiens et de leurs familles dans des habitats "normaux" sont donc nulles. Mais... les Allemands ont fait construire autour des charbonnages des camps de concentration pour les prisonniers russes occupés aux travaux de la mine. Ils sont situés dans des endroits dont personne ne voulait: usines abandonnées, marais comblés, terrains vagues nichés entre des noeuds ferroviaires, esplanades collées à la base des terrils.

A la Libération, les prisonniers allemands y ont remplacé les Russes. Ces camps, appartenant à l'Etat belge, au fur et à mesure de la libération des prisonniers allemands, formeront les logements tout trouvés pour accueillir les Italiens!

58. MICHEL DUMOULIN, *Pour une histoire...*, op. cit., Le centre fut détruit par un incendie en avril 1951 et les rapatriements collectifs abandonnés (*Moniteur belge*, 21 avril 1951, pp. 3017-3018). Le mineur en rupture de contrat avait désormais 48 heures pour quitter le pays et pouvait garder son passeport. Seuls les mineurs qui ne s'étaient pas présentés à la direction du charbonnage et à l'administration communale devaient "être signalés d'urgence pour rapport circonstancié à la Sûreté".

59. LOUIS DEREAU, *L'activité de la C.S.C. de 1949 à 1951*, Bruxelles, 1951, pp. 91-92.

Selon Fédéchar, l'initiative de loger là les mineurs italiens était gouvernementale: *Pour parer au plus pressé, le Gouvernement obligea (sic) les charbonnages à racheter les anciens camps de prisonniers de guerre qui appartenaient à l'Etat belge et qui étaient composés de baraquements en assez mauvais état; ces baraquements devaient permettre d'installer provisoirement les familles étrangères* (60).

De nombreux camps de prisonniers, baptisés "camps d'attente" furent donc maintenus dans tout le pays et notamment dans le Limbourg, la région de Liège (61), le Borinage et le Centre (62). Ils étaient combles et dans certains cas, on n'avait même pas enlevé les barbelés qui les entouraient et on avait maintenu des surveillants.

Les dortoirs étaient souvent composés, comme lors de leur occupation par les prisonniers russes puis allemands, de cadres en bois superposés dont les matelas étaient souvent de paille, les couvertures dégoûtantes et les draps absents.

Il n'y avait pas de chauffage et il y faisait si froid que, selon le témoignage de deux prêtres belges qui allaient y dire la messe (63), l'hiver l'eau y gelait rapidement.

En réaction à ces abus, en avril 1947, une annexe au protocole italo-belge du 20 juin 1946 dut préciser - sur insistance des syndicats italiens - dans son article 5^e que:

60. *L'industrie charbonnière belge*, Fédération charbonnière de Belgique, Bruxelles, 1959, 127 pages, p. 45.

61. Le plan et la description du camp de Sclessin (Ougrée) qui comportait 60% d'Italiens et des "personnes déplacées" figure dans RENE CLEMENS, GABRIELLE VOSSE-SMAL, PAUL MINON, *L'assimilation culturelle des immigrés en Belgique - Italiens et Polonais dans la région liégeoise*, Liège, 1953, pp. 163 sqq. Un camp limbourgeois en carton bitumé avait été l'origine d'une campagne de presse en Italie (cf. LOUIS VERSCHRAEGEN "La vie des mineurs italiens en Belgique" in *Le Soir*, 15.7.1955).

62. Un camp à Forchies-la-Marche, deux à Fontaine-l'Évêque (lieu-dit Petria sur l'emplacement de l'actuelle cité du Moulin) et au Borinage: le camp de Ste Félicité, à Flénu, le camp "belge" à Tertre, la cité Robertsart à Tertre, la colonie des Acacias à Hensies, la cité du Berchon et la cité des Marcasses à Wasmes, le camp Saint-Charles à Dour.

63. Interview de Mgr Meunier le 1er décembre 1977 et de Mgr Joos le 19 août 1977.

1^e Les dortoirs seront convenablement chauffés selon la saison.

2^e Chaque travailleur disposera d'une armoire qui puisse être fermée, d'un lit à ressorts muni d'un matelas (paille exclue), de couvertures en nombre suffisant et de draps de lit qui seront changés deux fois par mois.

3^e Sauf le cas de désir exprès des travailleurs, les lits superposés seront évités (64).

Présentées comme provisoires, ces conditions de logement désastreuses allaient en fait se maintenir longtemps. En effet, le plan de construction de 25.000 maisons pour mineurs, mis sur pied en 1946, fut abandonné en 1948 pour des raisons d'économie. En 1950, le logement des mineurs étrangers passa à la compétence du Fonds national du Logement qui refusa de prendre en charge ce problème (65) à la solution duquel seule la C.E.C.A. contribua finalement par une aide substantielle. Selon une enquête de Fédéchar, au 31 décembre 1956, 3.389 familles occupaient encore 1.939 baraquements composés soit de blocs en bois et carton bitumé groupés en camp, soit de "tubes" américains en tôle ondulée, véritables taudis auxquels on accédait par des chemins le plus souvent en terre, que le climat belge transformait quasiment en permanence en bourbiers (66). En 1953 encore au camp de St Vaast (La Louvière): "Les baraques sont dépourvues d'eau, gaz et électricité. Les toilettes n'ont pas de toit et lorsque la mauvaise saison arrive, il faut se servir d'un parapluie... Il y a deux robinets d'eau potable pour tout le

64. Annexe du 26 avril 1947 au protocole italo-belge signé le 20 juin 1946 (Archives Fédéchar). Selon Walther Bourgeois, délégué du ministre Delattre, la délégation syndicale italienne émettait *des revendications de détail, dont la plus caractéristique était sans doute des garanties officielles sur la qualité des matelas de laine!* (lettre à l'auteur en date du 26 août 1985, p. 4).

65. *L'industrie charbonnière belge*, op. cit., pp. 45-46.

66. RENE PETRE, (*Le problème charbonnier belge*, Bruxelles, 1958, p. 57), syndicaliste chrétien et député P.S.C, cite des chiffres semblables repris à une enquête de l'Institut national de Statistiques auprès des administrations communales au 30 juin 1956. Il est vraisemblable que, comme le notent divers auteurs, les mineurs italiens - pour qui l'argent économisé avait son équivalent en jours de mine et qui décomptaient les jours à encore exécuter - aient souvent refusé de payer plus cher pour accéder à des logements plus confortables.

camp qui sont à l'extérieur. Ils font le plaisir des enfants en été et celui du gel en hiver!" (67).

Même si, avec les mois qui passaient, les conditions psychologiques de l'accueil - notamment pour les familles, attendues à leur descente du train par un(e) délégué(e) du service social de la mine qui veillait à les faire transporter ainsi que leurs bagages à leur domicile - s'étaient nettement améliorées, les motifs de mécontentement des mineurs italiens restaient nombreux.

Des méridionaux étaient notamment victimes de "magouilles" bancaires en Italie et leurs familles ne recevaient pas régulièrement les économies qu'ils déposaient à leur intention dans des banques belges (68). Ce mécontentement, relayé d'ailleurs en Italie par des articles dans la presse et des interventions parlementaires (69) allait être étouffé, canalisé ou utilisé par les structures politiques, syndicales et religieuses mises en place dès l'arrivée des premiers mineurs italiens en Belgique, pour les encadrer.

5. L'ENCADREMENT POLITIQUE, SYNDICAL ET RELIGIEUX DES IMMIGRÉS ITALIENS DANS L'IMMÉDIAT APRES-GUERRE

A. LES STRUCTURES CATHOLIQUES

Ce sont de loin les catholiques qui ont déployé le plus vite les structures d'encadrement des Italiens les plus nombreuses et les plus efficaces.

67. *Sole d'Italia*, 18 juillet 1953, p. 1.

68. Note du chef de cabinet F. Vinck à Van Acker en date du 17 septembre 1946, p. 3 (Archives Van Acker 123 (117)).

69. La campagne de presse italienne contre les conditions de vie déplorables des Italiens en Belgique, appuyée de photos prises sur place, atteint son apogée fin 1953 (*Corriere della Sera, Giornale d'Italia, Stampa, L'Italia, Epoca, Avanti, Unità*). Selon Mr Guerdon (Fédéchar, interview du 30 juillet 1985), Fédéchar aurait répliqué dans la presse belge par des articles et photos décrivant la misère des Italiens en Italie.

Dans leurs initiatives, ils ne sont pas freinés, comme les communistes, par l'hostilité patronale, gouvernementale et policière qui les oblige à agir dans la clandestinité.

Ils peuvent, au contraire, étaler leurs structures au grand jour et profiter de nombreuses sympathies. Leur action à l'intention des Italiens va se développer surtout à l'intérieur de la C.S.C. (Confédération des Syndicats chrétiens) et déboucher sur la création de "Patronati ACLI", d'un journal catholique en italien, de sections de l'oeuvre sociale O.N.A.R.M.O. et sur le développement des missions catholiques italiennes.

Dès le mois de juin 1946, à l'annonce de l'arrivée prochaine d'un très grand nombre d'Italiens, la C.S.C. entre en rapport avec les A.C.L.I. d'Italie afin d'organiser l'affiliation au syndicalisme chrétien belge des émigrants d'Italie (70).

L'A.C.L.I. (Associazione Cristiana Lavoratori Italiani) était née en Italie en 1944, du désir de regrouper les travailleurs chrétiens dans des "cercles" qui soient en dehors de l'influence du syndicat unique qui, à ce moment-là, était de fait très lié avec le parti communiste.

De ces cercles proches de la Démocratie chrétienne émanèrent ensuite des "patronati" qui avaient une action juridique, caritative et sociale. En Belgique, c'est l'inverse qui se passa: les patronati A.C.L.I. servant à la fois de service social et de "canalisation" des Italiens vers la C.S.C., naquirent en 1946. Les cercles A.C.L.I. ne naîtront qu'en 1954, sous l'impulsion du père Sartori, alors qu'ils auraient dû être normalement les supports des patronati (71).

Le 23 janvier 1947 est signé à Rome un accord entre la C.S.C. et les organisations catholiques italiennes (72) à propos des émigrés, pour éviter qu'ils ne soient attirés par des organisations syndicales étrangères (sic).

La C.S.C. s'engage à mettre ses services sociaux à la disposition des émigrés italiens et à organiser cinq secrétariats dans les cinq bassins

70. LOUIS DEREAU, *L'activité de la Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique de 1945 à 1947*, C.S.C., Bruxelles, 1947, p. 57.

71. cf. VITO CARVUTTO, *ACLI en Belgique - Chances et difficultés d'un mouvement transplanté*, Institut supérieur de culture ouvrière, 1975.

72. Le texte intégral figure dans LOUIS DEREAU, op. cit., 1947, pp. 58 à 60

miniers, confiés à cinq secrétaires permanents italiens, flanqués de cinq assistantes sociales venant d'Italie et travaillant en *contact étroit avec les Missionnaires*. Dès cet accord, la C.S.C. prévoit de publier un périodique pour les travailleurs italiens émigrés en Belgique.

Cet hebdomadaire, intitulé *Sole d'Italie*, qui a maintenant plus de quarante ans d'existence et qui est imprimé sur les presse de la Cité, allait voir le jour en 1947.

Le journal était né par opposition aux journaux de gauche italiens existant en Belgique et pour protéger de la tentation "subversive" l'émigré qui *par sa position de déraciné de la société d'origine, est particulièrement exposé à être influencé par n'importe quels propos ou discours politiques* (*Sole d'Italia*, 1 juillet 1967, p.5).

Malgré les nombreuses difficultés auxquelles elle s'est heurtée pour retracer l'histoire du journal et notamment pour appréhender ses sources de financement, Francesca Marinaro a apporté des éléments très intéressants sur la genèse de ce journal (73).

Distribué gratuitement aux affiliés italiens de la C.S.C., en lieu et place de "Au travail", le journal est financé par la C.S.C., les A.C.L.I., l'Etat belge (aide à la "presse de mouvement" puisque l'organe est affilié au M.O.C.), par l'Etat italien (depuis 1974, toute la presse émigrée reçoit ce subside) et par des "bienfaiteurs" belges ayant compris l'intérêt politique de soutenir un tel journal.

Le fondateur du *Sole*, Umberto Stefani, expliqua ainsi à Francesca Marinaro qu'en 1947 il put solder la dette du journal en faisant *appel à une personnalité politique belge qui avait confiance et croyait à la réussite du journal. Elle m'a donné une grosse somme sans aucune condition* (interview du 14 avril 1978).

Né de la volonté de la Démocratie chrétienne, à Rome en 1946, d'encadrer les émigrés en Belgique et de les protéger contre la tentation communiste, le journal catholique, après deux numéros-tests dans la région de Liège en 1946, se lance sur le plan national en 1947 et vit, dès

73. cf. FRANCESCA MARINARO, "*Sole d'Italia*" un journal pour les travailleurs immigrés en Belgique, mémoire de licence en journalisme, Université de Bruxelles, 1978.

Francesca Marinaro est actuellement députée du P.C.I. au parlement européen où elle a été élue par les voix de l'émigration, notamment de Belgique.

lors, selon sa direction, à l'abri des difficultés financières (mais son "bilan" n'est pas publié).

Sa ligne politique depuis sa fondation est constante : l'anticommunisme en est l'épine dorsale. Il s'agit apparemment d'inculquer, avec l'appui du patronat et des pouvoirs publics, l'apolitisme aux immigrés: il ne faut pas s'intéresser à la politique du pays de résidence, ne pas réagir aux injustices dont on est victime.

Cependant cet "apolitisme" d'apparence est doublé d'un anti-communisme vigoureux qui a connu son apogée au moment de la guerre froide mais a maintenu fort longtemps un type de propagande anti-communiste démodé en Italie.

Le Sole d'Italia, qui a un caractère nettement confessionnel jusque 1955 (avec des rubriques occupées par des missionnaires), prend parti lors de chaque élection.

Le Sole du 10 avril 1948 reproduit en première page une affiche représentant un homme assis se tenant la tête, avec le commentaire suivant : "aucun doute, Travailleur ! Dans l'isolement, Staline ne te voit pas, mais Dieu te voit !"

Toujours en première page de ce numéro : "Un communiste assassine sa femme", "Un communiste se convertit", "En Italie des communistes ont rendu leurs cartes dans la région de Bologne" et six autres petites informations du même genre !

L'antimarxisme fougueux du *Sole* le pousse à publier des articles du genre de celui de Pietro da Varzi (24 mars 1951) qui commence ainsi : "Le fondateur du socialisme moderne, Marx, était allemand et juif. S'il était né un siècle plus tard, il aurait fait partie du nombre de Juifs qui ont été exterminés à Buchenwald. Au contraire, la Prusse de ce temps-là, se contenta de l'expulser". Et plus loin, on peut lire : "Le "Manifeste" résume toute la pensée de Marx, et pourrait servir à démontrer que cet auteur, aussi grand puisse-t-il être pour certains, n'a écrit qu'un livre (sic !)" (...). "Karl Marx a été enterré dans un cimetière de la périphérie de Londres. Sa tombe abandonnée et en ruine, a peu de visiteurs. La tombe de Léon XIII est un lieu de pèlerinage et autour de son monument se réunissent les travailleurs, pour exprimer leur reconnaissance au plus grand défenseur des droits des travailleurs et de leur dignité".

Dans la foulée de cet anticommunisme, toute action de grève devient condamnable comme faisant le jeu des communistes. Lors de la grande grève de 1960-61 en Belgique contre la "loi unique", le *Sole* conseille à ses lecteurs : *Nous ne devons pas nous occuper de cette grève, c'est l'affaire des Belges. La C.S.C. demande à tous les Italiens de ne pas prendre part à la grève et de rester chez eux, jusqu'au moment où le calme sera revenu* (24 décembre 1960).

Les revendications de la C.S.C. relatives aux immigrés ne portent que sur des questions strictement matérielles.

Dès août 1947, le bureau de la C.S.C. avait pris la décision de doter sa confédération d'un service spécial des étrangers (74). Ce service allait collaborer aux travaux de la Commission Tripartite de la main d'oeuvre étrangère, de la Commission mixte Italo-belge et intervenir aussi à plusieurs reprises en faveur des Italiens, notamment pour obtenir une amélioration des conditions de logement et de nourriture des détenus du Petit Château et pour exempter de cette détention les candidats-mineurs réformés pour raisons de santé qui acceptaient d'aller travailler dans un autre secteur économique ouvert à l'immigration.

La C.S.C. intervient aussi pour tenter d'améliorer les logements et les cantines réservées aux Italiens et pour tempérer l'obligation faite à tous les enfants de mineurs étrangers de travailler dans les mines belges(75). Selon le mensuel *C.S.C.*, grâce à ces initiatives, les effectifs de la centrale chrétienne des Francs-Mineurs continuaient à monter en 1948 (76), contrairement à ceux des syndicats socialistes et "uniques" qui enregistraient un tassement (77).

Les services sociaux de l'ONARMO (Opera Nazionale Assistenza Religiosa e Morale per gli Operai) entrent en jeu en Belgique en 1947 avec cinq bureaux installés au mois de mai.

Leur but est double : *évangéliser le monde du travail et résoudre les problèmes de l'ouvrier*. Aussi l'assistante sociale de l'O.N.A.R.M.O.,

74. LOUIS DEREAU, op. cit., 1947, p. 58.

75. LOUIS DEREAU, op. cit., 1949, pp. 77 à 81.

76. *C.S.C.*, décembre 1949, p.841. Les effectifs, selon cette source, étaient de 18.921 membres au 31 décembre 1948.

77. Selon ALBERT MARTENS, *Flux et reflux...*, op. cit., p. 114, la C.S.C. ne comptait cependant que 4.000 affiliés italiens en 1956.

qui travaille en collaboration régulière avec Caritas Catholica, le M.O.C. (Mouvement ouvrier chrétien), la L.O.F.C. (Ligue ouvrière féminine chrétienne) et la C.S.C., est également très liée aux Missions catholiques italiennes. Elle se donnait pour but de soutenir moralement les travailleurs puis d'installer leur famille. Dans un premier temps, l'O.N.A.R.M.O. pratique avant tout une assistance d'ordre économique: distribution de colis et vacances d'enfants dans des maisons des oeuvres pontificales (78). Elle jouissait de *l'appui des charbonnages... où elle rendait des services considérables* (79). L'oeuvre se faisait connaître par des fêtes de charité, des concours de crèches et organisait des cours d'hygiène, de puériculture, de couture et en particulier de cuisine belge, facilitant ainsi l'adaptation des familles italiennes en terre belge (80) (!). Jusqu'au début des années soixante, l'oeuvre garda ce visage conservateur.

Les assistantes sociales qui arrivèrent à cette époque apportèrent dans l'O.N.A.R.M.O. une volonté de renouveau et s'étonnèrent de son visage. Ainsi, lorsque l'assistante sociale Fabiola Fabri arriva en Belgique, le 9 novembre 1964, elle prit à l'O.N.A.R.M.O. de Charleroi une succession bien difficile: *Mi sono stati trasmessi tre casi e 10 connazionali che mensilmente venivano a ritirare un pacchetto viveri che conteneva 1/2 kg di pasta, 1/2 kg di riso, 1/2 kg di zucchero, 1 pacchetto di biscotti per un valore complessivo di circa 50 F.B.* (81).

L'efficacité de l'oeuvre avait été en décroissant de 1950 à 1965 à cause sans doute d'un manque d'adaptation à l'évolution structurelle de l'économie belge, pensait une jeune stagiaire (82) qui constatait en outre: *l'O.N.A.R.M.O. n'assume plus que quelques activités marginales comme l'organisation annuelle des colonies de vacances en Italie, les visites collectives aux hôpitaux, quelques visites occasionnelles à des*

78. Rapport de l'évêque de Tournai à Rome, mai 1962, pp. 76 à 82.

79. GIOVANNA SALLUSTIO, *Expérience de service social des familles dans l'optique nouvelle de l'ONARMO*, Ecole libre de service social, Charleroi 1966.

80. LOUIS DEREAU, *L'activité...*, op. cit., 1949, p. 85.

81. FABIOLA FABRI, relation trimestrielle - janvier-mars 1965 - Charleroi - Archives IPAS.

82. GIOVANNA SALLUSTIO, *Expérience de service social des familles dans l'optique nouvelle de l'ONARMO*, Ecole libre de service social, Charleroi, 1966, p. 2.

familles nouvellement installées et la distribution de colis à quelques habitués (83).

L'étude des dossiers des vingt premières années de l'oeuvre en Belgique dénote de la part de la plupart de ses assistantes sociales un "maternalisme" qui n'hésite pas à porter des jugements moraux sur leurs "clients", qui considère qu'il faut inculquer la patience aux femmes battues et qu'une femme confinée chez elle par un mari tyrannique peut s'estimer heureuse si l'intervention de l'assistante sociale *aboutit à l'acquisition d'un poste de T.V. ou d'un appareil ménager* (84).

Elles ne se posent aucune interrogation sur les causes de l'émigration, ses implications sociales, politiques et culturelles. Elles se proposent simplement de maintenir la cohésion des familles dans le souvenir du pays natal sans tenter par exemple aucun effort pour que les nouveaux arrivés tissent des liens avec les autochtones.

Le manque de réflexion socio-politique à partir de situations économiques et sociales injustes est manifeste. Lorsque deux enfants de 8 et 10 ans sont mis en liberté surveillée, l'assistante sociale de Charleoi propose comme solution, après avoir transmis le cas au Tribunal des enfants: *Si prenderà contatto con il Parroco perché inizino i corsi di catechismo in modo che abbiano qualche norma e principio a cui attenersi, essendone completamente per ora sprovvisti* (85). Elle ne se pose pas un seul instant la question de savoir si les conditions familiales et sociales des enfants ont pu entraîner leur délinquance, si le déracinement y est pour quelque chose. Pour elle la réponse est simple: ils sont délinquants car la religion leur fait défaut. Elle envisage le catéchisme comme solution à un déséquilibre: si ces enfants avaient été élevés religieusement, ils n'auraient pas enfreint la loi; la religion conforme l'individu à la société.

Le problème à résoudre par l'assistante sociale, de concert avec une soeur franciscaine de Farciennes, est parfois de savoir s'il est vrai comme le bruit en court, que, chez un homme, seul avec ses enfants, *i*

83. *idem*, pp. 18-19.

84. *idem*, p. 20 (à propos de l'amant de Mme D.: *Mme D. a commis une faute*), pp. 21-45, 100 sqq.

85. Relation trimestrielle, octobre-décembre 1965 de FABIOLA FABRI, bassin de Charleoi - Archives IPAS, p. 5.

bambini dormivano tutti con il padre (86) et il n'était pas rare que le rapport des assistantes de l'O.N.A.R.M.O., qui s'identifiaient fréquemment à la direction des charbonnages à laquelle elles rendaient des services si "considérables", mentionne d'un client qu'il se faisait soigner par un médecin socialiste (87)!

En 1965, la direction centrale de Rome envoya en Belgique deux délégués qui constatèrent la décrépitude de l'oeuvre et la nécessité de la restructurer en fonction des besoins nouveaux (88). Pour les assistantes les plus dynamiques, ce fut l'occasion de repenser leur tâche, dans le cadre de l'I.P.A.S. (Istituto Patronato Assistenza Sociale) qui succédait à l'O.N.A.R.M.O.

Surtout à partir de 1968, de jeunes assistantes s'initient à la dynamique de groupe, commencèrent à sensibiliser la communauté à ses problèmes, regrettèrent son manque de participation à la politique (89). Entrées dans les commissions diocésaines de pastorale des immigrés, elles commencèrent souvent une réflexion sur les causes de l'absentéisme des immigrés dans la vie politique et sociale belge (90) et s'engagèrent dans la défense des immigrés tout en continuant un service familial mais selon des critères nouveaux.

En 1971, la réunion de supervision des assistants sociaux de l'I.P.A.S./O.N.A.R.M.O. dénotait une assez forte politisation (91).

En 1972, la relation annuelle constatait: *siamo riusciti a dissipare la vecchia caratteristica dell'Onarmo come centro di assistenza economica* et se félicitait d'avoir *portato l'Ente e riprendere una fisionomia dignitosa e di valida presenza* (92). L'IPAS, à l'aide de subsides gouvernementaux venus d'Italie, développera par la suite une vaste activité culturelle auprès des immigrés italiens en Belgique.

86. idem, annexe III, p. 1.

87. Rapport du 25.7.1969 - Archives IPAS.

88. GIOVANNA SALLUSTIO, op. cit., p. 2.

89. Rapport quadrimestriel sept-décembre 1968, Charleroi, Pia Zuccolin, Archives IPAS.

90. Relation quadrimestrielle sept.-décembre 1968, Liège, Maria Puma Rubisse - Archives IPAS.

91. Réunion de supervision des A.S. IPAS/ONARMO de Belgique - Bruxelles, 8.12.1971.

92. Relation annuelle de l'IPAS - 1972 - pp. 2-3.

Les missions catholiques italiennes aussi allaient mettre longtemps avant de se dégager de la tutelle patronale et de se distancier politiquement d'une étroite dépendance à l'égard de la démocratie chrétienne.

Les premiers prêtres italiens s'étaient installés en Belgique dès le dix-neuvième siècle et, dans l'entre-deux-guerres, les quelques prêtres italiens qui opéraient auprès des immigrés en Belgique éprouvaient des sympathies pro-fascistes. Victimes de l'épuration et de la vindicte des antifascistes, certains avaient dû fuir en Italie après la Libération (93).

Lorsque les premiers contingents d'Italiens arrivèrent en 1946, ce furent donc plutôt des prêtres belges, touchés par leur détresse matérielle et morale, qui commencèrent très vite à aller dire la messe dans les baraquements des Italiens.

Le père Tintinaglia, d'origine italienne mais ayant grandi en Belgique, fut l'un de ceux qui, les premiers, s'occupèrent des Italiens. Sans statut particulier, il avait été chargé par Mgr. Carton de Wiart, le jour de son ordination (12-9-47) de s'occuper des Italiens de la paroisse de Jumet, où il était nommé vicaire, et des environs. Il ne devait compter que sur sa propre bonne volonté et improviser "sur le tas". Ainsi, il imagina un accueil plus humain que celui des charbonnages: quand les Italiens arrivaient à la gare, le missionnaire les embarquait dans la camionnette du charbonnage et les emmenait directement à la Mission. Là, devant une tasse de café, le père Tintinaglia leur expliquait en italien leurs droits (mutuelle-hébergement...) et devoirs. Aujourd'hui, avec le recul du temps et l'évolution des idées, il juge paternaliste sa propre attitude de cette époque, mais en fait, à ce moment-là, ce prêtre, antifasciste depuis le collège et resté très proche du milieu ouvrier dont il est issu, n'agissait nullement par quelque calcul démagogique mais simplement pour parer au plus pressé. De même, pour que ces hommes seuls puissent se divertir et être défendus, il improvisa dans une école désaffectée un café, des jeux de boules, un local pour la mutuelle et le

93. cf. ANNE MORELLI, *Les sympathies politiques des missionnaires catholiques italiens envoyés en Belgique pendant le "ventennio" fasciste*, in "Problèmes d'histoire du Christianisme" n° 9, 1980, pp. 209 à 223.

syndicat qui furent le noyau de l'actuelle mission "Casa nostra" de Jumet, en continuelle expansion (94).

L'Eglise belge n'allait pas tarder à prendre des mesures plus générales pour "chapeauter", coordonner et compléter les initiatives locales prises par des prêtres sensibilisés au problème des émigrés italiens. C'est dans le diocèse de Liège (dont dépendaient les bassins miniers de Liège et de Campine), sous l'impulsion de Mgr. Kerkhof, et à Tournai (dont dépendaient les bassins de Mons, du Centre et de Charleroi) que les problèmes des émigrés rencontrèrent les plus vives préoccupations des évêques. A Namur, sans y être indifférents, les évêques ne furent pas aussi brutalement confrontés au problème, étant donné le pourcentage relativement peu élevé d'immigrés, et dans le diocèse de Malines, malgré l'augmentation de plus en plus forte des étrangers, l'archevêque ne sembla pas être préoccupé principalement par cette question. A travers les documents, j'ai suivi dans le diocèse de Tournai les premières initiatives épiscopales concernant les étrangers et plus spécialement les Italiens.

Un premier avis du clergé, émanant de Mgr. Carton de Wiart le 20 novembre 1946 (95) concerne l'éducation des enfants arrivant d'Italie à réaliser dans les écoles catholiques. Le même évêque charge le 14 janvier 1948 le chanoine Haustrate du ministère sacerdotal à organiser en faveur des ouvriers étrangers.

C'est Mgr. Himmer, qui devient le nouvel évêque en 1948, qui proposera en sa première réunion prosynodale des doyens, de nommer des prêtres connaissant l'italien afin d'atténuer la défection des Italiens à la messe et d'accélérer leur assimilation par la paroisse (96). Mgr. Joos, qui n'a jamais guère cru à l'assimilation, succède au chanoine Haustrate comme chargé de pastorale pour les immigrés. Son rôle sera fondamental pour faire venir et établir des prêtres italiens. Des Franciscains, des Scalabrinien et des Capucins prêtèrent leur concours.

94. Interview du père G. Tintinaglia le 6 mars 1978. Visites à la mission les 13 mars 1978 et 27 mars 1978.

95. Mgr. Carton de Wiart - *Lettres pastorales*, 1946, p. 100.

96. Mgr. Himmer - *Lettres pastorales*, Tome I, pp. 81 sqq.

A tous ces prêtres il fallait trouver traitement et logements. Les Associations charbonnières du Hainaut qui allouaient déjà des subsides avant guerre à des aumôniers italiens et polonais étendirent quelque peu leurs interventions. Certains prêtres furent nommés par l'évêché à des postes de vicaires vacants qui demandaient peu de prestations et enfin, en 1952, le Ministère du Travail consentit un subside d'un million de francs belges aux aumôniers des étrangers en Belgique (97). En 1952 également, à l'occasion de l'année sociale, le doyen Samain présenta un rapport sur *L'angoissant problème des étrangers* qui faisait une série de propositions pour introduire l'action catholique chez les Italiens (98).

Le premier août 1952, Rome avait entre autres choses proposé dans *Exsul Familia*, que des paroisses à juridiction personnelle soient établies pour les aumôniers étrangers. Cette possibilité sera discutée à la journée prosynodale de 1953 (le 11 août) mais l'évêché et l'ensemble du clergé présent, croyant encore à une rapide assimilation des Italiens, ne tiendront pas à créer ce genre de paroisses et l'on se contentera de faire rédiger par le père Sartori un vade-mecum pour les Italiens. Ce n'est qu'en 1957 que Mgr. Himmer acceptera l'érection de cinq missions italiennes *cum cura animarum*. Mgr. Joos, dans sa *Communication sur le statut canonique des Missionnaires des émigrants* (99) constate que *la paroisse - son curé et ses institutions - est la plus proche et la mieux adaptée pour être à la disposition de tous ceux qui résident sur son territoire*. Cependant, comme un nombre important d'Italiens et de Polonais vivent loin des structures paroissiales, il est préférable de préciser le statut juridique définissant les rapports des uns avec les autres. En conséquence de quoi Mgr. Joos annonçait que l'évêque avait sollicité un

97. Rapport de l'évêque de Tournai à Rome (rédigé en fait par Mgr. Joos), op. cit., p. 3. Ce subside gouvernemental sera remis en question en 1954-55 lors du gouvernement libéral-socialiste (cf. MICHEL DUMOULIN, *Pour une histoire...*, op. cit., p. 46.).

98. Doyen Samain (devenu ensuite évêque auxiliaire): *L'angoissant problème des étrangers*, résumé du rapport présenté à la réunion prosynodale des 22/23.7.1952, in *Lettres pastorales de Mgr. Charles-Marie Himmer* - Vol. III, pp. 163-164.

99. Réunion prosynodale des 31/7-1/8/1957. *Lettres pastorales de Mgr. Himmer*, Vol. V, pp. 224 à 226. J'ai en outre interviewé Mgr. Joos le 19 août 1977.

indult de la Sacré Congrégation Consistoriale lui permettant d'ériger des missions *cum cura animarum* (100). Il terminait en disant que le règlement d'application avait aussi été rédigé pour *favoriser l'intégration*.

Contrairement au clergé polonais, les prêtres italiens du Hainaut acceptèrent ce statut et des missions *cum cura animarum* furent également créées à Liège (101). Actuellement, trente centres de missions catholiques italiennes fonctionnent en Belgique, animés par des prêtres et religieuses italiens.

Quels furent l'action et l'impact de ces missions de l'après-guerre? La reconstitution en Belgique du schéma paroissial italien, s'il sécurisa dans l'immédiat après-guerre un certain nombre d'Italiens qui retrouvèrent dans leur *douloureuse aventure le réconfort de la religion et de ses sacrements* n'arriva pas à attirer ceux dont le *souvenir de l'expérience religieuse au pays d'origine était lié à la rancoeur globale vis-à-vis des responsables d'Italie* (102). Sur ce sujet encore brûlant, il est difficile de donner un avis objectif. On oscille encore de l'hagiographie béate à la critique violente, facile a posteriori (103).

Il est évident que les articles et le mémoire de Gianfranco Monaca firent dans le milieu des missions italiennes l'effet d'une bombe. Ce prêtre vint travailler en 1965 à la mission de Seraing et essaya d'y ouvrir des voies de pastorale révolutionnaires par rapport à celles de ses prédécesseurs sur lesquels il porta un jugement très dur. Son mémoire

100. C'est-à-dire où les missionnaires sont assimilés à des curés, à ceci près que leur juridiction s'étend à tous les sujets de leur langue et de leur nation et que ceux-ci, en même temps sujets de leur curé, peuvent choisir. Ils tiennent eux-mêmes le registre de baptêmes, mariages,...

101. Hasselt dépendait à ce moment de l'évêché de Liège. A Namur, l'abbé Strowjas déconseilla ce statut aux Italiens; à Malines, il ne fut pas proposé aux aumôniers.

102. VITO CARVUTTO, op. cit., p. 43. Cf. aussi MICHELE MAT et ANNE MORELLI, *Sectes et intégrisme*, in *Les intégrismes*, Editions U.L.B., 1986, pp. 111 - 129.

103. *Sole d'Italia*, 22.4.1978, p. 5 titre: "Don Guido Piumatti, forte come le sue montagne, generoso come la sua terra". *Sole d'Italia*, 4.10.1969, p. 7, col. 1; 11.10.1969, p. 3, col. 5-6; 30.8.1969, p. 4, col. 3-4. Ces trois derniers articles étaient des réponses à celui de G. MONACA: "Dove va il missionario?", *Sole d'Italia*, 28.6.1969, p. 5.

(104) livre un certain nombre de documents d'archives de la mission de Seraing. Ce dossier montre sans équivoque possible l'orientation politique des missions italiennes de 1946 à 1965. Les liens des missionnaires avec le consulat sont restés étroits après la guerre (105). Ils jouaient à la fois un rôle d'agent de représentation et de renseignements (106). Une circulaire de février 1951 adressée à tous les missionnaires leur demandait notamment de collecter des informations sur les convictions politiques des Italiens et leurs cercles récréatifs et de désigner les hommes de confiance possibles pour le consulat dans chaque cantine (107).

Cette tradition de collaboration avec les autorités civiles italiennes remontait évidemment au fascisme, comme le rappelait un diplomate italien dans une lettre du 15 mai 1959: *Par éducation, tradition de famille, et par sentiment, j'ai toujours considéré, en 22 ans de service, les prêtres italiens à l'étranger comme les meilleurs et les plus valables collaborateurs d'un travail quotidien qui, ensemble, se perfectionne et se complète* (108).

Les missionnaires considéraient que leur rôle essentiel était de favoriser la pratique religieuse (109), de maintenir la "moralité" ainsi que l'"esprit de travail et d'épargne" des travailleurs italiens (110). Les auto-

104. GIANFRANCO MONACA, op. cit.

105. *...à la différence des autres missionnaires italiens de ma juridiction, jamais l'abbé X n'a senti le besoin de prendre contact avec moi ni avec nos services, et jamais il ne m'a invité à intervenir dans quelque manifestation organisée par lui; si bien que jusqu'à présent, je n'ai jamais eu la possibilité de prendre contact avec l'ensemble de nos compatriotes de cette zone. Au contraire, dans les autres zones du..., nos braves missionnaires sont toujours les principaux promoteurs des manifestations italiennes, et sont aussi nos collaborateurs principaux, les plus actifs et les plus dignes de confiance* (souligné dans le texte) *dans l'intérêt commun de l'Italie et de l'Eglise.* Lettre du consul à l'occasion du départ d'un missionnaire le 16.1.1959 - Doc.II A8, p. 93, cité par G. MONACA.

106. Doc.II A8, pp. 92-93, cité par G. MONACA.

107. Idem.

108. Lettre 08358 - p. 93.

109. Doc.II A2b du 15.11.1946; II A3 de Pâques 1946.

110. Lettre d'un missionnaire de Seraing le 16 décembre 1952. Doc.II A4, pp. 87-88.

rités tant consulaires qu'ecclésiastiques les considéraient comme des remparts contre *la recrudescence de l'activité communiste* (111) et le cardinal Piazza de la S.C. Consistoriale leur écrivait par l'intermédiaire du directeur des missions: *Depuis quelque temps, nous sont parvenus à la S.C. Consistoriale des nouvelles alarmantes concernant la pénétration toujours plus amplifiée et profonde du communisme parmi nos émigrés en Belgique. Cet état serait à attribuer non seulement au parti communiste belge mais aussi à l'organisation même du parti communiste italien. Celui-ci dispose d'un dense réseau de "cellules" dénommées "Comités démocratiques d'assistance". Face à un danger aussi grave pour la foi et la salut de tant de nos ouvriers, je crois qu'il convient que V.S. insiste encore auprès des missionnaires pour qu'ils mobilisent toutes les forces catholiques de chaque mission afin d'endiguer le plus rapidement possible une action aussi néfaste et reconquérir, pour autant que c'est possible, ceux-là qui ont déjà adhéré à l'erreur* (112).

Les missionnaires étaient étroitement liés au parti démocrate-chrétien. Dans une correspondance de 1959 avec un responsable de la démocratie chrétienne, un missionnaire de Seraing rappelle que la mission a *parmi ses fonctions... celle d'être une base valide pour la D.C.* (113). Ce même document évoque l'incendie "mystérieux" qui détruisit la nuit du 25 mai 1958 le cercle géré par la mission... *le 25 mai était jour d'élections en Italie. Nous tous, missionnaires, soeurs, gérant de la "Casa nostra", ainsi que toutes les personnes les plus sûres et les plus fidèles étions partis pour l'Italie afin de voter... C'était à la "Casa nostra" qu'étaient recueillis les passeports, certificats électoraux, que se formaient les listes pour le train spécial de la Démocratie chrétienne.*

Le vote en Italie pour la démocratie chrétienne était pour les missionnaires en Belgique une activité devant prendre le pas sur n'importe quelle autre. Comme les élections sont fréquentes en Italie, c'est chaque année que le directeur général des missions en Belgique leur rappelait par circulaire ce devoir impérieux. En 1953, après avoir rappelé que *le résultat sera une fois de plus d'une très grande importance pour notre Patrie, de même que sur le plan religieux et catholique,* le directeur demande leur *participation par la prière et celle de nos fidèles pour le*

111. Lettre du consulat en date du 16.1.1959. Doc.II A8, p. 93.

112. Circulaire n°60 du 20 avril 1956, Doc.II A10, p. 97.

113. Lettre du 27 février 1959 - Doc.II A8, p. 91.

triomphe de la bonne cause et il recommande: *Les missionnaires qui en ont la possibilité sont plus qu'autorisés à aller voter, même s'il devait en résulter une réduction, ce dimanche, du service religieux pour les Italiens* (114). La priorité absolue des élections sur les "autres" devoirs religieux donna lieu à une amusante controverse.

Le 25 mai 1956, les élections en Italie coïncidaient avec le pèlerinage annuel des Italiens (à Montaigu), traditionnellement considéré par les missionnaires comme l'un des points forts de l'année religieuse en Belgique. Le directeur des missions fait savoir par circulaire (115) aux missionnaires que leur présence active sera *nécessaire pour la bonne réussite du pèlerinage et qu'une trentaine de voix, dispersées dans diverses communes, changeront peu de choses dans l'issue des élections*. Et il ajoute: *la valeur spirituelle de cette participation, ajoutée à celle du renoncement à un petit voyage en Italie, n'aurait-elle pas plus de poids pour la bonne réussite des élections?* Son avis ne sera cependant pas celui de la S.C. Consistoriale qui répondra par lettre express signée du cardinal Piazza (116): *Je me vois dans l'obligation de vous signifier que tous les missionnaires, sans aucune exception, doivent tenir comme une obligation personnelle la participation aux élections, ordre auquel les prêtres italiens obtempérèrent scrupuleusement, laissant tomber toutes considérations sur l'utilité du pèlerinage à Montaigu*

Ce n'est que dans les années soixante que des missionnaires italiens contestèrent ce rôle politique conservateur qui leur était assigné et envisagèrent des formes nouvelles de pastorale tentant de les rapprocher de l'ensemble de la communauté, alors qu'une enquête de 1961 montrait que la majorité des Italiens en Belgique n'avaient aucun contact avec les missions catholiques italiennes (117).

114. Circulaire n°31 - 26.5.1953 - Doc.II A10, p. 95.

115. Circulaire n°65 - 6.4.1956 - Doc.II A10, p. 96.

116. Circulaire n°66- 20.4.1956 - Doc.II A10, p. 97.

117. Enquête du "Centre de recherches socio-religieuses" sur *la coexistence de groupes belges et étrangers*. Les résultats furent communiqués aux missions par circulaire n°127 du 10.1.1962 - Doc.II A10, pp. 99-100. En 1966, une enquête effectuée auprès de familles sardes (Salvatore PANI, *Il mio stage in Belgio fra i nostri lavoratori emigrati*, Cagliari 1966, p. 120) montrait qu'une grosse moitié des familles interrogées n'avait aucun contact avec la mission catholique italienne.

B. LES STRUCTURES PATRONALES

Comme on vient de le voir à propos des missions catholiques italiennes, l'une des formes d'"aide sociale" traditionnelle du patronat charbonnier était le subside aux aumôniers. D'autres salaires sont également à charge des charbonnages. L'article 9^e du protocole du 20 juin 1946, prévoit le paiement par Fédéchar d'un *homme de confiance* par bassin houiller délégué par le gouvernement italien et dont le rôle est notamment de veiller à *la bonne tenue au travail de ses compatriotes*. Il devait, selon l'accord italo-belge, *rendre compte de son activité au Gouvernement italien ainsi qu'au Gouvernement belge*. Selon Myroslaw Melnyk (118), la nature de son rôle et le fait justement que cet *homme de confiance* ait été payé par le patronat, le rendait suspect aux yeux des mineurs italiens. Plus tard, ces "hommes de confiance" au service de l'ambassade, prendront le titre de "délégués sociaux" (119).

Un interprète, chargé d'accompagner les convois et désigné par le gouvernement italien, était également à charge de Fédéchar (120). Lorsque l'accord italo-belge est renégocié en 1947, les Italiens demandent que des interprètes "fixes" soient envoyés en Belgique. Ils *auraient dû rester en contact avec les organisations syndicales italiennes et avec l'Ambassade qui aurait donné son agrément à la nomination*.

Le délégué de Fédéchar, Mr. Denis, refusa formellement cette proposition. Il suggéra que les charbonnages désignent comme interprètes des Italiens déjà *au travail* dans leur siège (121). L'annexe au protocole italo-belge signée le 26 avril 1947, entérine dans son article 8 cette proposition.

Fédéchar avait aussi refoulé une prétention italienne de faire engager par les charbonnages belges des assistantes sociales italiennes et des médecins italiens (122). Ce sont les services sociaux de Fédéchar qui s'occupent de régler, en Italie comme en Belgique, les problèmes des familles italiennes: délivrance sur place des documents utiles à leur

118. *Les ouvriers étrangers en Belgique*, op. cit.

119. Archives Fédéchar, St.41.588, avril 1971, p. 13.

120. Art. 10^e du protocole du 20 juin 1946.

121. Archives Fédéchar, Observations de Mr Denis au sujet de l'annexe au protocole, 9.5.1947, CC/SL, p. 2.

122. Idem, p. 3.

voyage, ravitaillement pendant le voyage, accueil des familles à leur arrivée, démarches auprès des mineurs qui cessent de soutenir financièrement leur famille restée en Italie, etc...

En Belgique, les assistantes, dont certaines sont italiennes ou parlent italien, informent les parents de leurs droits en matière d'allocations familiales, de leurs obligations en matière de scolarité, des habitudes en matière d'hygiène et d'alimentation.

Les charbonnages "patronnent" aussi et financent des maternités, des crèches, des consultations médicales, des cours d'enseignement ménager et professionnel, des sanatoriums, des églises et chapelles, des centres récréatifs et sportifs (123).

Les patrons houillers contrôlent aussi de nombreuses cantines, des phalanstères, des maisons de logement. Les tenanciers de ces cantines, choisis et payés par les charbonnages, inscrivaient automatiquement à leur arrivée les mineurs italiens à la mutualité patronale. L'Union nationale des Fédérations de mutualités professionnelles de Belgique, dans son rapport annuel pour 1947, constatait que pour cette année le nombre des mineurs y affiliés, *étrangers pour la plupart*, avait augmenté par cette tactique de 47,3%. En 1947, c'est cette mutualité patronale qui comptait le pourcentage le plus élevé de mineurs (16% de l'effectif total des assurés de la société) parmi les organismes assureurs de Belgique (124).

C. LES COMMUNISTES

Comme le remarquait l'envoyé de la Sûreté belge à Milan, ce sont les catholiques et les communistes qui se disputaient l'influence sur les immigrés italiens (125). Si les communistes n'ont jamais été nombreux parmi les Belges, ils ont toujours été fortement représentés parmi les Italiens en Belgique.

En principe, après la guerre, le P.C.I. était hostile à l'émigration qui vidait l'Italie de ses forces les plus actives; cependant, au moment de la

123. Archives Fédéchar, St.32.002, ABD/AD, mai 1963, pp. 15 à 17.

124. *Revue du Travail*, janvier 1949, pp. 36 et 37 et interview de Suzanne Willame, infirmière sociale dans cette mutualité depuis 1950, le 24 juillet 1985.

125. Interview de F. Cuchet le 25 juillet 1985.

"chasse aux sorcières" et de la guerre froide, ce sont ses sympathisants et militants qui, licenciés en masse (surtout chez les ouvriers agricoles) prenaient les premiers le chemin des mines belges. Le P.C.I. résolut donc de les "organiser".

Déjà dans l'entre-deux-guerres, malgré les persécutions policières dont ils étaient l'objet, les communistes avaient eu une grande influence sur l'immigration italienne en Belgique où ils avaient de nombreuses cellules et publiaient un journal (126).

Pendant la guerre, ils avaient rejoint nombreux les rangs de la Résistance belge, où beaucoup d'entre eux s'étaient distingués (127). A la Libération, des antifascistes notoires avaient occupé les fonctions de représentants de la communauté italienne auprès du gouvernement belge et des Alliés, mais rapidement il s'était avéré que les épurations à l'encontre des fascistes étaient minimales - surtout à Bruxelles - et que les diplomates envoyés de Rome étaient toujours les mêmes qu'avant la chute du fascisme. Les antifascistes italiens de toutes tendances, des anarchistes aux démocrates-chrétiens, étaient de 1944 à 1945 groupés au sein de la *Coalizione antifascista* qui publiait un organe intitulé *Italia di Domani* (128).

Les tensions internes s'étaient cependant multipliées au cours de l'année 1945 et le journal était passé sous le contrôle des communistes "centristes" et des amicales d'*Italia libera* où ils avaient la majorité. A la fin de l'année 1945, la direction des groupes italiens du P.C.B. avait changé de mains et était passée de celles d'Enrico Cominotto, Moras et Ivo Bossoli, à celles de Cleto Alpi (militant au P.C.B. depuis 1924 et ex-partisan armé) de Giuseppe Viecelli (ancien des Brigades internationales installé en Belgique depuis 1929) et de Pietro Guerini (membre du P.C.I. depuis 1924, ancien des Brigades internationales et des F.T.P.), ce dernier envoyé en mission de France en Belgique pour y

126. Cf. ANNE MORELLI, *Le mouvement ouvrier belge et l'émigration italienne du début du 20^e siècle à 1940*, in *Gli Italiani fuori d'Italia*, a cura du B. BEZZA, Franco Angeli Ed., Milan, 1983, pp. 679 à 736.

127. Cf. ANNE MORELLI, *La participation des émigrés italiens à la Résistance belge*, Rome, Ministero Affari Esteri (D.G.A.S.E.), 1983.

128. Sur *Italia di Domani*, voir ANNE MORELLI, *La presse italienne en Belgique 1919-1945*, Nauwelaerts, Leuven-Louvain-Paris, 1981, pp. 52 à 65.

réorganiser les communistes italiens (129). Ezio Zanetta allait ensuite lui succéder dans cette mission.

L'arrivée des contingents d'Italiens de 1946 avait laissé espérer aux communistes italiens présents en Belgique qu'ils allaient pouvoir organiser ces nouveaux arrivés - pour la plupart très critiques envers le gouvernement qui les avait "vendus" -, notamment à travers les Amicales, "paravents" du P.C.B. auprès des Italiens, les comités d'*Italia libera* et leur organe *Italia di Domani*. Contrairement à ce qui se passe à la même époque en Grande Bretagne et en Tchécoslovaquie (130), les délégués du syndicat italien C.G.I.L. sont interdits de séjour en Belgique. La répression policière va cependant s'abattre très rapidement sur les militants communistes italiens en Belgique.

En quelques mois, de nombreuses expulsions sont motivées par leur *manque de réserve* (131). Ainsi, des héros de la Résistance en Belgique, tels Cleto Alpi, Leandro Badan, Guiseppe Bettini, sont forcés de quitter la Belgique. Cleto Alpi, décoré de la médaille de la Résistance, était en Belgique depuis 27 ans et était atteint d'un cancer de la face lorsque son mandat d'expulsion lui est remis. Leandro Badan, immigré en Belgique en 1930 et invalide de la mine, avait été décoré de la médaille de la Résistance belge et félicité par le Ministre belge de la Défense nationale pour ses hauts faits comme commandant de compagnie des Partisans armés. Giuseppe Bettini aussi était mineur en Belgique depuis 1930 et décoré de la médaille de la Résistance.

Luciano Mencaraglia, secrétaire de l'association *Italia libera*, qui deviendra par la suite sénateur communiste de Sienne en Italie, est lui aussi expulsé par décision ministérielle du 21 juin 1948, malgré diverses

129. Cf. lettres de Polleunis à Berthe Bluszstein en date de 13 novembre 1945, du 14 novembre 1945 et du 4 décembre 1945 (avec copie du passeport fourni à Pietro Guerini pour passer en Belgique) et rapport de 8 pages de Polleunis en date du 14 octobre 1945 sur l'amicale italienne et ses problèmes internes (Archives provenant de la Commission de contrôle politique du P.C.B. versées au "Centre de recherches et d'études de la 2^e guerre mondiale" à Bruxelles).

130. ATTILIO OBLARTH, *La réglementation de l'émigration italienne*, in *Revue internationale du Travail*, Vol.LVI, octobre 1947, pp. 440-458.

131. Lettre à l'auteur de l'Administrateur-Directeur général de la Sûreté de l'Etat, A. Raes, en date du 14 avril 1981.

interventions, notamment à la Chambre belge et même auprès du nonce apostolique (132).

Selon L. Mencaraglia, toutes les activités des communistes italiens - et notamment la défense des nouveaux arrivés - devaient obligatoirement passer par *Italia libera*, seule à être autorisée en tant qu'Association d'Italiens émigrés en Belgique, mais qui sera bientôt, elle aussi, dissoute au moment de la guerre froide (133).

Toutes les activités du P.C.I. en Belgique se déroulaient donc dans la clandestinité. La presse communiste entrait en cachette dans les baraques et les militants se retrouvaient au lavoir avec l'alibi de leur linge à laver. Infiltré par des informateurs, le PCI voyait régulièrement ses réunions dénoncées, interrompues par la police et leurs participants arrêtés, comme à Jupille en 1949 (134). Les archives de Van Acker contiennent d'ailleurs des rapports d'indicateurs italiens dénonçant les activités communistes de certains de leurs compatriotes (135).

Selon L. Mencaraglia, la situation des communistes italiens en Belgique de difficile en 1946-1947 devint impossible en 1948 avec *l'arrivée en Belgique d'un groupe bien soutenu de membres de la Démocratie chrétienne italienne qui, avec la publication "Sole d'Italia", commença une campagne contre "Italia libera", dénoncée comme organisation communiste* et fit pression à Rome pour que l'Italie "suggère" les expulsions de communistes italiens à la Sûreté belge (136). Umberto Stefani, fondateur du "Sole" interviewé le 14 avril 1978 par Francesca Marinaro, confirma qu'en six mois il réussit à faire disparaître de la scène les journaux italiens concurrents en Belgique.

Malgré cette répression, l'influence du P.C.I. sur les immigrés italiens de Belgique reste forte. Il les pousse notamment à souscrire à

132. Interview de Domenico Tavano le 2 avril 1979.

133. Lettre de Luciano Mencaraglia à l'auteur en date du 19 août 1985.

134. Cfr. les témoignages de NESTORE ROTELLA parus dans *L'Incontro dei Lavoratori* (organe du P.C.I. en Belgique) de juin à septembre 1982.

135. Par exemple archives Van Acker 234 (38), 29 mai 1948. Un informateur italien qui signe "Anti" signale à Paul Pirard c/o CEPREM, 151 rue Neuve à Bruxelles, les activités communistes à Ougrée-Marihaye d'un ouvrier du nom de Piero Gamba qui fait des adhérents au P.C.I. dans les cantines italiennes. Pirard envoie ce rapport à Van Acker.

136. Lettre à l'auteur en date du 19 août 1985.

l'appel de Stockholm pour la paix et à ne pas se conduire en "jaunes" mais à participer activement aux grèves. Dès 1946, Achille Van Acker assure qu'il y a parmi les Italiens des trotskystes *décidés à fomenter une révolution* et qui abusent de l'hospitalité belge en participant aux grèves de la région de Liège (137). Dans les archives Van Acker, pour chaque grève, on note le pourcentage de grévistes italiens qui est souvent important (138). Lors des grèves de février 1948 dans les mines belges, le leader communiste Fernand Demany, dans un meeting à Charleroi, *dépeint les conditions d'existence lamentables que l'on inflige aux Italiens* et rend hommage *aux mineurs italiens qui se sont étroitement solidarisés avec leurs camarades belges*. Simultanément, Marc Drumeaux signale que dans le Borinage, malgré les pressions de la Centrale indépendante des Mineurs, les travailleurs italiens n'ont pas été les derniers, au contraire, à dire leur volonté de lutte (139).

Confirmant ces témoignages communistes, l'administrateur de la Sûreté de l'Etat, P. Bihin, signale en mars 1948, dans une lettre confidentielle à Van Acker, que la fédération boraine du P.C.B. *a décidé d'intensifier son infiltration chez les étrangers, notamment chez les Italiens; ceux-ci ont, en effet, lors des derniers grèves, donné pleine satisfaction au parti communiste qui a pu à cette occasion trouver chez eux des meneurs tout dévoués* (140).

De petites actions spécifiques aux Italiens, dirigées contre des gardiens de camps, des chefs de camp consulaires, le rationnement du charbon de chauffage (à Ste Barbe d'Ans-Rocourt) furent couronnées de succès et augmentèrent dans les camps la crédibilité du P.C.I.

Bien que l'influence communiste sur les immigrés italiens n'ait pu être chiffrée avant leur participation aux élections européennes (où, en 1984, le P.C.I. arrivait en Belgique largement en tête devant la

137. *Le Soir*, 29 juin 1946, article de Georges Detaille, interviewant Van Acker. Le sous-titre est "Des étrangers abusent".

138. Archives Van Acker 221 (15). Par exemple pour les grèves de 1947, dirigées par le syndicat unique des mineurs et les communistes, dans les carrières: 17 juin 1947: Carrières de Pierres et Chaux à Andenne: 73 grévistes dont 23 Italiens, Carrières Tonglet: 80 grévistes belges et 10 Italiens; T.P.B.G.: 240 grévistes belges et 14 Italiens.

139. *Drapeau rouge*, 14/15.2.1948, p. 4.

140. Archives Van Acker 2231 (35), 4 mars 1948.

Démocratie chrétienne), les hommes politiques belges, et notamment socialistes, percevaient que les immigrés italiens leur échappaient. Lorsqu'en 1955, P.H. Spaak prie son collègue E. Troclet de restaurer le subside aux missionnaires catholiques italiens, il fait valoir qu'ils sont un rempart contre le communisme, un moyen de *soustraire autant que possible aux appâts d'idées subversives les mineurs italiens, encore étrangers à la vie politique belge et qui sont privés de ce chef de la direction idéologique de l'un ou l'autre des grands partis politiques de notre démocratie parlementaire* (141).

D. INITIATIVES SOCIALISTES

Comme le constatait un témoin privilégié (142), *les socialistes n'ont jamais "percé" le milieu italien*. Ce n'est que via les syndicats que, tardivement, les socialistes feront quelques pas en direction des Italiens. A l'origine la F.G.T.B. (Fédération générale du Travail de Belgique) - comme d'ailleurs la C.S.C. (143) - est hostile à l'immigration mais se résigne à ce que de la main d'oeuvre étrangère soit importée pour les charbonnages. Il n'y a pas de véritable stratégie syndicale systématique face à l'immigration. Les syndicats belges n'ont jamais mis fondamentalement en cause le *principe* de l'immigration pour occuper les emplois pénibles et insalubres.

La F.G.T.B. unitaire socialiste-communiste, dès son congrès de fusion, avait été animée de débats entre ses tendances internationalistes (défendue notamment par Dejace et Legrève) et nationalistes. Le communiste Théo Dejace, interrompu par des applaudissements, s'écrie dans son discours: *Nous considérons que tous les travailleurs étrangers sont nos frères et que nous avons le devoir de défendre leurs intérêts au même titre que ceux de nos nationaux* (144). Le projet de statut de la F.G.T.B., reprenant cette idée généreuse, précise d'ailleurs dans l'article 2 de ses buts, qu'elle se doit *de renforcer, de diriger l'action syndicale*

141. Archives du Ministère des Affaires étrangères belge, dossier 13.032, Spaak à Troclet, 13.1.1955, cité par MICHEL DUMOULIN, *Pour une histoire...*, op. cit.

142. F. Cuchet, délégué de la Sûreté à Milan, interviewé le 25 juillet 1985.

143 Cf. LOUIS DERAU, *L'activité de la Confédération des Syndicats chrétiens de 1949 à 1951*, Bruxelles, 1951, pp. 85 sqq. C.S.C., décembre 1949, p. 848.

144. *Congrès de fusion de la F.G.T.B.*, 28/29.4.1945, p. 16.

de tous les travailleurs de Belgique et du Congo, sans distinction de sexe, de race, de couleur ou de nationalité (145).

Malgré cette bonne résolution, les Congrès et rapports moraux de la F.G.T.B. de 1946 et 1947 ne comportent rien sur les travailleurs étrangers. En 1948, le Congrès statutaire, qui se déroule en présence de l'attaché social de l'Ambassade de l'Italie, réclame la constitution d'une Commission paritaire de la main d'oeuvre étrangère *en vue de ne pas permettre au patronat d'user de la main d'oeuvre étrangère comme moyen de concurrence à l'égard de la main d'oeuvre belge et en vue de protéger les intérêts légitimes des travailleurs migrants* (146).

Comme elle n'avait pas été consultée à propos de la politique patronale de recrutement à l'étranger, la F.G.T.B. ne montre pas un grand empressement à accueillir les immigrés et de plus la scission communiste du "Syndicat unique" emporte avec elle les éléments italiens les plus actifs.

Au Congrès de 1948, un délégué flamand (147) fait remarquer que depuis que les étrangers ont remplacé les Belges dans les mines, les centrales de mineurs F.G.T.B. ont vu leur nombre d'adhérents diminuer: *Où restent-ils alors (les étrangers)? Ne sont-ils pas organisés ou sont-ils chez nos adversaires? Je vous préviens donc, camarades, attention. Ceci présente un double danger, non seulement pour le mouvement d'aujourd'hui mais bien plus pour l'avenir. En effet, les travailleurs étrangers non organisés représentent en réalité une masse de manoeuvres aux mains du patronat, qui mettra un frein à votre action par leur intermédiaire.*

Ainsi, comme l'avait relevé A. Martens (148), la F.G.T.B. a dû *affilier et organiser les immigrés par nécessité, par crainte de la concurrence qui pourrait naître entre les travailleurs organisés et ceux qui ne l'étaient pas*, et j'ajouterais "et surtout par crainte que les immigrés ne s'affilient à l'autre grand syndicat". En tous cas, l'idée qu'il faille faire plus pour les immigrés que pour les autochtones est passée difficilement

145. *Idem*, p. 52.

146. F.G.T.B., *Congrès statutaire (28/29.2-1.3.1948)*, rapport sténographique, p. 163.

147. Van Thienen, p. 60.

148. ALBERT MARTENS, *L'évolution...*, p. 17.

à tous les niveaux du syndicat (149). Les hommes qui, tels Joseph Dedoyard de la Centrale des Mineurs, interviennent en faveur des Italiens à la Chambre, sont exceptionnels...

Jusqu'au milieu des années 50, la presse syndicale socialiste réserve aux Italiens un espace plus que restreint (150). Il est vrai que ce n'est qu'à partir de 1955 que les délégués syndicaux de la F.G.T.B. seront effectivement admis à pénétrer dans les cantines (151) qui leur sont jusque là interdites.

La F.G.T.B. et la mutualité socialiste maintiendront une sous-représentation des Italiens dans leurs institutions, par rapport à la C.S.C. et aux mutualités chrétiennes (152), longue à combler. La défense des Italiens commence effectivement à la F.G.T.B. au début des années 50 mais ce n'est qu'à partir de la catastrophe de Marcinelle que les Italiens seront efficacement défendus par les syndicats socialistes.

6. CONCLUSIONS

Quarante ans après l'appel à la main d'oeuvre italienne, qui a marqué le début d'une intense politique d'immigration en Belgique, qui se traduit aujourd'hui par le fait qu'un dixième de la population est de nationalité étrangère, plus personne ne veut assumer la responsabilité de cet important "premier pas".

149. JACQUES YERNA, *Les immigrés dans les syndicats. Les syndicats face aux immigrés*, in *Revue d'action sociale*, 3/4/1980, pp. 41 à 47.

150. *Syndicats* n'a pas de chronique régulière en italien, *L'ouvrier mineur* (consulté de 1950 à 1954) bien. On trouve dans ce mensuel de la "Centrale syndicale des mineurs" des articles se plaignant de ce que la majorité des Italiens n'adhèrent pas au syndicat socialiste malgré ce que ce dernier fait pour eux (Ex.: article d'O. Stiennon, juillet 1953, p. 4.). Il semble que beaucoup d'Italiens sympathisants de la F.G.T.B. n'étaient pas en ordre de cotisations (*Le Soir*, 24 janvier 1954).

151. Archives Fédéchar, farde "main d'oeuvre: cantines et phalanstères", lettre du directeur général de Fédéchar en date du 11 mars 1955 à ses associations-membres.

152. Par exemple dans le "Comité italo-belge pour la défense de la santé et la sécurité des travailleurs étrangers" qui se constitue à Charleroi en 1953, il y a un secrétaire italien de la C.S.C. et un représentant italien de la Mutualité chrétienne sans équivalents du côté socialiste (*Syndicats*, 25 mai 1953).

Les syndicats rappellent qu'ils étaient en principe hostiles à l'immigration mais omettent de dire qu'ils ont consenti à l'appel à la main d'oeuvre étrangère pour les charbonnages. Les patrons charbonniers, qui suppliaient le gouvernement en 1946 qu'on les laisse recruter à l'étranger la main d'oeuvre qui leur était nécessaire (153), assurent dès 1959 qu'ils ont fait appel aux étrangers à la demande du gouvernement (154)!

Or, depuis de nombreuses années, les gouvernements belges successifs n'ont plus jamais insisté sur le fait que les étrangers sont effectivement arrivés en Belgique d'une manière institutionnalisée à la demande des autorités belges et en vertu d'accords bilatéraux signés par le gouvernement belge avec l'Italie d'abord, l'Espagne, la Grèce, le Maroc, la Yougoslavie et la Turquie ensuite.

Si un million d'étrangers vivent actuellement en Belgique, tout le monde feint aujourd'hui de croire que c'est en vertu d'itinéraires personnels et de leur volonté propre. Ils sont en fait le "solde" d'un nombre bien plus important d'immigrés ayant transité plus ou moins longuement par la Belgique.

L'évaluation exacte de leur nombre total est extrêmement hasardeuse et, dans le cas des Italiens, je voudrais même expliquer qu'elle est impossible. En effet, il faut d'abord avoir à l'esprit qu'en-dehors des recrutements officiels de Fédéchar, un nombre important de travailleurs sont arrivés individuellement, notamment par relations familiales, amicales ou de voisinage. Ils ne sont donc pas repris dans les chiffres fournis par Fédéchar sur son recrutement en Italie et qui font état d'un recrutement de 141.151 Italiens de 1946 à 1958 (155). De plus,

153. *Le Soir*, 30 octobre 1946, interview par D. DENUIT des responsables du charbonnage du Gouffre à Châtelaineau, sous le titre "Le point de vue des charbonniers: donnez-nous de la main d'oeuvre et un prix de revient convenable et nous ferons le reste".

154. *L'industrie charbonnière belge*, Fédération charbonnière de Belgique, Bruxelles, 1959, p. 29.

155. Archives Fédéchar, tableau récapitulatif du 23.12.1975, ACA/CD, reprenant les étrangers recrutés par Fédéchar et effectivement mis au travail. La ventilation par année des Italiens est la suivante: 20.806 en 1946, 19.702 en 1947, 35.729 en 1948, 780 en 1949, 26.662 en 1951, 13.498 en 1952, 3.106 en 1953, 12.140 en 1955, 4.359 en 1956, 4.061 en 1957, 253 en 1958.

les chiffres diffèrent énormément selon qu'on consulte ceux fournis par la CECA, Fédéchar, l'Institut national de Statistiques, l'Administration des Mines ou les Annales des Mines, qui constituent les principales sources.

Michel Dumoulin s'étonne (156) des grandes différences entre le nombre de travailleurs recrutés en Italie en un an et celui des Italiens effectivement inscrits pour le travail de fond un jour donné de cette année et ironise sur l'incohérence des auteurs qui citent ces chiffres. C'est méconnaître divers éléments et notamment le taux élevé des ruptures de contrat et le coefficient général d'instabilité des travailleurs étrangers qui est très fort, dans les premières années surtout.

De 1948 à 1955, la moyenne annuelle est de 42.000 immigrations d'étrangers et de 29.000 départs d'étrangers (157). Ces retours rapides sont souvent sous-estimés car la plupart des étrangers quittant la Belgique ne déclarent pas leur départ et ce n'est qu'à l'occasion du recrutement suivant qu'il est constaté. Selon J. Morsa (158), de 1948 à 1955, 180.000 Italiens seraient entrés en Belgique mais 98.000, soit 54%, auraient quitté définitivement le pays. Si l'on ne prend que les *hommes* italiens, les retours seraient pendant cette période de 62%.

La rotation extrêmement considérable de la main d'oeuvre italienne n'était cependant pas exceptionnelle comparée à l'ensemble de la main d'oeuvre des charbonnages. En effet, René Pêtre estime en 1958 qu'*en moyenne chaque charbonnage belge embauche chaque année autant d'ouvriers que la moitié de son effectif normal, et pendant le même temps un nombre équivalent d'ouvriers quittent le charbonnage*, et il estime la rotation du personnel à 50% par an (159). D'autre part, les statistiques de Fédéchar donnent le nombre d'inscrits aux charbonnages et comptent un même ouvrier à plusieurs reprises si au terme de son contrat d'un an il se réembauche, mais l'ouvrier n'est évidemment repris qu'une fois dans le relevé des travailleurs effectivement occupés au travail de fond un jour donné de l'année (160), d'où bien des divergences.

156. MICHEL DUMOULIN, *Pour une histoire...*, op. cit., p. 40.

157. JEAN MORSA, *L'immigration en Belgique 1890-1954 in Population et Famille*, n°9-10, 1966, pp. 30 sqq.

158. Idem.

159. RENE PETRE, *Le problème charbonnier belge*, Bruxelles, 1958, p. 61.

160. Archives Fédéchar, St.32.002, ADB/AD, mai 1963, p. 2.

Une infinité d'autres problèmes interviennent pour compliquer toute étude quantitative de la population active étrangère. Je n'en citerai que quelques uns.

Certains auteurs ont pensé pouvoir se baser sur le nombre de permis de travail délivrés, mais les permis sont enregistrés sans tenir compte des candidats à l'immigration qui en ont demandé mais ne l'ont pas utilisé, tandis que d'autres étrangers travaillent sans permis. Pierre Weisgerber (161) a mis en garde contre une étude qui se baserait sur les assujettis à la Sécurité sociale car elle ne reprendrait ni les travailleurs des entreprises familiales, ni les chômeurs, ni les chefs d'établissements, ni les frontaliers, ni les étrangers bénéficiant d'un statut spécial. De même, les statistiques de population active de l'O.N.S.S. ne reprennent pas les domestiques, les apprentis, les frontaliers, les travailleurs des entreprises familiales, ni certains agents de services parastataux.

Le ministre du Travail et de la Prévoyance sociale estimait en 1951 qu'il était très difficile de dire combien d'Italiens avaient abandonné le travail depuis 1946 et combien étaient retournés en Italie pendant cette période car *il n'existe pas de statistiques* à ce sujet (162). Il faut donc, dans l'estimation des Italiens venus en Belgique dans l'immédiat après-guerre faire preuve d'une extrême modestie. Mon maître, Monsieur le Professeur J. Strengers, m'ayant appris qu'il ne fallait pas citer de statistiques qu'on sait fausses sous prétexte qu'il n'y en a pas d'autres, je conclurai sur ce point qu'il y a grande difficulté à cerner l'exacte réalité ou même, comme l'a avoué Fédéchar, que cette opération de comptage précis est *impossible* (163).

Parmi les nombreuses questions que l'arrivée massive des Italiens en Belgique pose à l'historien, il resterait aussi à étudier, notamment à travers la presse, la perception générale qu'on eut d'eux. Dans l'entre-deux-guerres, ils étaient accompagnés d'une image globalement négative, sauf dans certains milieux de gauche et d'extrême gauche qui voyaient dans les immigrés italiens des antifascistes ayant fui la dicta-

161. *L'immigration en Belgique. Ses aspects quantitatifs*, in *Industrie*, février 1970, pp. 66-67.

162. *Chambre - Bulletin des questions et réponses*, 18 décembre 1951, question de Bertrand, pp. 64, 251 et 253.

163. Archives Fédéchar, ST.32.002, ADB/AB, mai 1963, p. 2.

ture (164). Après la deuxième guerre mondiale, il semble que les Belges aient fait une distinction entre les Italiens du Nord, considérés comme plus courageux et "civilisés", et Italiens du Sud, affublés de la pire des réputations. Fédéchar tentait de recruter les premiers et d'écartier les seconds.

En 1946 on pouvait lire dans *Le Soir* (31 août) que le travail de la mine pèse surtout aux Italiens du Sud *originaires de régions où le climat engendre facilement le "dolce far niente"*. Ces préjugés restèrent vivaces. En 1953, des universitaires liégeois, menant enquête dans quatre mines, en rapportent les témoignages suivants: *Les Italiens du Sud semblent moins robustes et par là moins aptes à remplir les lourdes tâches du fond de la mine; mais en compensation, ils paraissent supporter plus facilement l'atmosphère surchauffée qui y règne* (165). Selon les ingénieurs, le rendement est meilleur chez les Italiens du Nord que chez les Siciliens ou les Italiens du Sud (166) et l'adaptation au travail de la mine s'opère lentement *surtout chez les gens du Sud de la péninsule, plus habitués à un travail saisonnier (sic) qu'à un travail régulier* (167).

Les Italiens, selon les ingénieurs, sont peu disciplinés, ce sont des travailleurs imprudents (168); *ils doivent être constamment surveillés et bien dirigés; ceux du Sud abusent en effet parfois de la liberté qui leur est accordée lorsque leur salaire ne les intéresse pas directement à la production* (169). Pour l'entretien des vêtements de travail aussi, disent-ils, *les Italiens du Sud se montrent très négligents* (170). Les ingénieurs belges estimaient que les Italiens étaient *plus audacieux et d'esprit plus*

164. Cf. ANNE MORELLI, *Les émigrés italiens vus par la presse belge de 1922 à 1945*, in *Stéréotypes nationaux et préjugés raciaux aux XIX^e et XX^e siècles*, sous la direction de JEAN PIROTTE, Louvain-la-Neuve/Leuven, 1982, pp. 43-55.

165. RENE CLEMENS, GABRIELLE VOSSE-SMAL, PAUL MINON, *L'assimilation culturelle des immigrants en Belgique - Italiens et Polonais dans la région liégeoise*, Liège, 1953, p. 197.

166. Idem, p. 199.

167. Idem, p. 198.

168. Idem, p. 202.

169. Idem, p. 203.

170. Idem, p. 201.

revendicatif que les Belges (171) mais que les Italiens du Sud étaient roublards (172).

Du côté socialiste, le langage n'était guère différent et Victor Van Laerhoven, vieux mineur socialiste, accueillait en août 1946 les Italiens en ces termes: *Les premiers contingents sont arrivés. Leur mise au travail ne se fait pas sans quelques difficultés. L'adaptation s'avère laborieuse. Ce fut pour une large part des éléments recrutés dans le Sud, peu préparés au travail fatigant, qu'il ne faut pas confondre avec les Italiens du Nord, travailleurs endurants et aptes à tous les gros travaux. Des désertions en masse se sont produites. Le travail des mines ne convient pas aux ouvriers des régions chaudes, où le soleil ardent prédispose à l'indolence* (173).

Quant à Gaston Eyskens, ministre des Finances en 1947, il n'hésitait pas à répondre à un membre de la délégation du Congrès américain venu enquêter sur les besoins de l'Europe suite aux propositions Marshall, et selon lequel seule l'Italie pouvait fournir aux charbonnages belges la main d'oeuvre nécessaire, que les Italiens n'étaient pas de bons mineurs et *have not worked out satisfactorily in Belgium* (174).

Personne ne voulait donc faire venir les Italiens. Leur présence n'était pas totalement inéluctable mais c'est l'enchaînement des faits économiques qui a imposé une politique d'immigration - très constante de 1947 à 1974 - en contradiction avec l'hostilité de milieux politiques et économiques très divers. Les Italiens de 1946 n'étaient que l'avant-garde de cette immense armée, bien canalisée, qui allait être attirée en Belgique par des salaires plus élevés que dans son pays d'origine et prête pour cela à répondre aux dépens de sa santé, au seul mot d'ordre impératif: produire.

(août 1985)

171. Idem, p. 204.

172. Idem, p. 203.

173. *L'action syndicale*, 10 août 1946, cité par J.L. DELAET, *Le Socialisme au Pays de Charleroi de 1945 à 1972*, in *Mémoire ouvrière, 1885/1985, Histoire des Fédérations*, 3, Charleroi, Bruxelles, 1985, pp. 142-143.

174. Archives du Ministère belge des Affaires étrangères, dossier 5352, procès-verbal de l'entretien du 15 septembre 1947. Ce document m'a été aimablement, signalé par Mme Kurgan.